

Les anarchistes veulent instaurer un milieu social assurant à chaque individu le maximum de bien-être et de liberté adéquat à chaque époque.

Hors série
Mars 2026

le libertaire

revue de synthèse anarchiste

Créé par Joseph Déjacque en 1858 aux U.S.A. (En Français), repris par Sébastien Faure en 1895.
Actuellement publié par le groupe Jules Durand et des individuels anarchistes.

Centenaire Jules Durand (1926-2026) Supplément littéraire

Une Nouvelle de David Derrien, écrivain anarchiste

Affaire Durand. Le cas Ernest Lallemand, ou une logique d'État

Le docteur Ernest Lallemand s'apprêtait à quitter l'asile public des Quatre-Mares dont il était le directeur. Il ôta sa blouse blanche, la suspendit au porte-manteau, puis enfila un lourd blouson. Par prudence, il tâtonna l'une des poches afin de s'assurer de la présence de ses gants. « Oui... c'est bon, parfait ! » Il compléta sa tenue vestimentaire en posant soigneusement son chapeau melon sur le sommet de la tête. Avant de sortir de son bureau, il glissa dans sa serviette quelques dossiers de patients : octobre marquait le début de la rédaction du rapport médical annuel sur le mouvement de population au sein de l'établissement de santé. Chaque année, il devait y résumer sous forme de tableaux et de statistiques, le flux des admissions, des sorties par guérison ou par transfert, ainsi que les décès, le plus souvent dus à la sénilité des patients ou à l'épuisement des plus âgés. Il jeta un dernier coup d'œil dans la pièce avant de fermer la porte. Rien ne devait, dans ce cabinet, indiquer la présence du chaos.

Après avoir franchi le vieux portail de pierre, Lallemand choisit ce soir-là de rentrer à pied. Il avait scruté le ciel : l'air était sain, la pluie absente. Il prendrait le fiacre un autre jour. La marche lui apporterait un regain de forme. Un bon quart d'heure le séparait de sa demeure, le temps nécessaire pour laisser derrière lui l'agitation des malades et les éclats de voix de l'asile. Il respira profondément, comme s'il fallait expulser de ses poumons les souillures même de la folie avant de rejoindre le plateau, où se trouvait son quartier résidentiel. Il s'engagea dans une longue rue bordée d'ormes, qui camouflaient partiellement les contrebas sur lesquels s'étendaient les quartiers populaires. La lueur soudaine des réverbères guida ses derniers pas avant de grimper les quelques marches du perron et de franchir le seuil de la maison à l'architecture, caractéristique de la présence d'une élite sociale, même si elle imposait moins de splendeur que certaines demeures voisines, plus ostentatoires.

Dans le vestibule, la domestique avait déposé son cour-

rier sur un élégant guéridon de style Louis XV. Délesté de sa tunique, Lallemand se déchaussa et glissa ses pieds dans de moelleux chaussons. Un sourire vague se dessina sur son visage. C'était l'instant qu'il préférait, celui où la journée basculait dans l'ordre et le confort. Les bruits feutrés de la cuisine lui indiquaient que Madeleine s'affairait autour des fourneaux. À l'étage, la voix ondulante de son épouse filtrait de l'ancienne chambre de leur fils unique : elle répétait ses vocalises pour la chorale paroissiale. Tout était harmonieusement à sa place.

Il posa sa mallette — le travail pouvait bien attendre — et prit la pile de lettres. La chaleur de la cheminée l'enveloppa lorsqu'il entra dans le salon. Il traversa la pièce jusqu'à son fauteuil, installé dans une alcôve, tandis que Madeleine avait déjà allumé la petite lampe à pétrole. Dans sa main se trouvait le Havre-Éclair, auquel il était abonné depuis des années. Il allait l'ouvrir quand une enveloppe attira son attention. Il la retourna deux ou trois fois avant de fixer l'adresse de l'expéditeur : Palais de Justice de Rouen. Il fronça légèrement les sourcils, signe d'une légère inquiétude. On ne lui avait pourtant signalé aucun incident impliquant d'anciens patients. À l'aide d'un petit couteau, il décacheta l'enveloppe avec une légère précipitation, puis relut l'en-tête : oui, c'était bien le Tribunal. La convocation disait :

« Monsieur Lallemand,

Le tirage au sort vous a désigné comme membre du jury dans l'affaire concernant la mort de M. Louis Dongé, chef de bordée, à la suite d'une altercation survenue sur les quais du port du Havre, le vendredi 9 septembre 1910, impliquant M. Jules Durand, charbonnier et syndicaliste. D'autres prévenus, dans des actes secondaires, sont concernés(1).

Vous êtes convié à une réunion d'information au Tribunal afin de vous exposer votre rôle, le déroulement de l'instruction et du procès. Veuillez agréer... »

Lallemand demeura un instant immobile, le regard dans le vague, la lettre entre les doigts. Quelque peu stupéfait, il revint à lui. Ces noms...Oui, ils lui disaient quelque

chose. Il se leva prestement et alla vers le meuble bas où s'entassaient les anciens numéros du Havre-Éclair. Comme tout bon conservateur, il gardait les journaux — Où est-il... pas celui-ci... ah, voilà... Il feuilleta rapidement les pages, puis retrouva un article sur cette affaire. Il se rassit, impatient. La signature attira son regard : Urbain Falaize. Urbain Falaize n'était autre que le rédacteur en chef du quotidien, proche du patronat, connu pour ses positions très cléricales et conservatrices, voire réactionnaires selon certaines sources que l'on prétendait douteuses, à moins qu'elles ne fussent subversives. Il parcourut un extrait, au surlendemain des faits, révélateur de la diatribe du journaliste.

« Un évènement s'est produit l'autre nuit qui a causé sur toute la population une émotion indicible. Un charbonnier qui revenait de travailler a été lâchement et féroce-ment tué par une dizaine de grévistes ivres de colère et d'alcool. Le malheureux était père de trois enfants, il n'avait que 42 ans. Trois de ses agresseurs sont arrêtés. Il faut espérer que leurs complices ne tarderont pas à être appréhendés et que tous subiront le juste châtiment réservé à de pareils forfaits. L'ivresse en effet ne saurait être invoquée comme circonstance atténuante, et il faudrait que les tribunaux en finissent une bonne fois avec cette thèse de l'irresponsabilité alcoolique. » Une phrase aiguilla sa curiosité : « Comme circonstance atténuante... que signifiait-elle réellement ? »

Le papier continuait sur le même ton. Lallemand interrompit sa lecture et s'abîma dans une profonde réflexion. Les vocalises de son épouse, montant par vagues depuis l'étage, finirent par le ramener au réel. Il y avait d'abord des décisions urgentes à prendre pour l'organisation de l'asile. Et puis, comme le précisait le courrier, s'il devait s'absenter presque une semaine, il lui faudrait déléguer ses visites et la paperasse des malades à ses confrères.

Sans qu'il s'en aperçût aussitôt, une sensation diffuse se forma dans le bas-ventre. Elle n'avait rien de désagréable : une chaleur lente, insinuante, qui remontait le long de sa poitrine jusqu'à envahir son esprit. Un sourire involontaire plissa sa moustache encombrante, tout en écartant une barbe mal proportionnée. Dans le secret de sa suffisance, il se voyait déjà remplir, avec éclat, la fonction qui était la sienne : celle d'un serviteur zélé de l'État. Et pas n'importe lequel. Sa mission était de contenir les débordements, de canaliser les conduites jugées déviantes, de préserver l'ordre public. À sa manière, il purgeait la société de ses fauteurs de trouble, ces êtres instables et dangereux que l'on prétendait sacrifier au nom de l'intérêt général. Et cette population, il la connaissait bien : les pensionnaires de l'asile, qu'ils fussent atteints de folie systématisée, de confusion mentale ou de folie toxique née de l'alcool, provenaient presque tous de ces milieux misérables qu'il observait avec un mélange de répulsion et de pitié scientifique.

Pour autant, Lallemand ne se voyait ni comme un individu brutal, ni comme un patron cynique, ni comme un adversaire déclaré du mouvement ouvrier. Il se pensait homme de science, discipliné, obéissant à une rationalité supérieure, convaincu que l'ordre de l'État devait toujours l'emporter sur l'individu. L'affaire Durand, à ses yeux, n'était pas tant une tragédie humaine qu'un problème d'ordre public : du syndicalisme jugé révolutionnaire une contagion sociale qu'il fallait endiguer. Les asiles, tels que le sien, faisaient partie de cet appareil discret mais essentiel de régulation de la société. On y soignait, certes, mais on y classait, on y enfermait, on y neutralisait.

Il se répétait qu'un médecin d'asile ne pouvait ignorer les soubresauts politiques de son temps. Le gouvernement républicain, inquiet, surveillait étroitement les ports et les industries stratégiques. Le Havre, verrou maritime du pays, avait été secoué peu auparavant par la grève des charbonniers, perçue comme une menace directe pour l'économie et la sécurité publique. Il n'avait aucun doute : le préfet suivait cette affaire de près, et l'administration attendait de lui une attitude inflexible. Et même s'il n'était pas « fonctionnaire d'État » au sens strict et moderne, il dépendait du ministère de l'Intérieur, de ses budgets, de ses nominations et de ses notations.

La clémence, face à un meneur syndical comme Jules Durand, serait interprétée comme une faiblesse. Cette certitude le rassura.

Il se replongea alors dans d'autres journaux. Bientôt, il fut récompensé dans ses recherches et tomba sur le numéro du 4 septembre : on n'y parlait que de la « chasse aux renards », ce mot de haine par lequel on désignait les non-grévistes promis aux coups, aux humiliations et aux séquestrations. Ces pratiques, nota-t-il, témoignaient d'une violence primitive qu'il jugeait incompatible avec l'essor d'une civilisation plus sécurisée. Plus loin, un article du même Urbain Falaize, intitulé Réflexions sur une grève, dénonçait les dérives anarchisantes du syndicalisme actuel : action directe, sabotage, antimilitarisme, néo-malthusianisme, À ses yeux, le diagnostic était clair : le mal descendait profondément et s'installait. Grisé à l'idée de jouer un rôle décisif dans le procès qui s'annonçait, Lallemand ne put garder pour lui son excitation. Il fallait la partager. Son épouse répétait encore ses gammes à l'étage.

« Marie-Amélie ? Marie-Amélie ? Une voix fluette lui répondit, étouffée par la distance.

- Que se passe-t-il, mon cher époux ?

- Descendez, je vous prie. J'ai une nouvelle tout à fait extraordinaire à vous annoncer », s'égosilla-t-il.

En tant que juré, Ernest Lallemand arrivait au terme de

sa troisième journée de procès. Demain, le 25 novembre 1910, le Président de la cour d'assises, Casimir Mourral, annoncerait le verdict contre l'accusé principal, Jules Durand. Depuis trois jours, la salle d'audience était bondée, parfois surchargée. On y dénombrait d'un côté un nombre majoritaire de journalistes et de notables ; de l'autre, des curieux, des représentants syndicaux tels que Cornille Gêroms ou des ouvriers du port, sous-représentés car empêchés ou dissuadés de venir. Malgré la forte tension sociale liée à la grève des charbonniers, le public, même s'il n'était pas neutre, restait discipliné, manifestant par chuchotements son approbation, ou non, lors des interventions des témoins à charge ou de l'avocat de Jules Durand, Maître Coty. Aux côtés du Président de la cour, on retrouvait le Procureur général, Henri Destable, pour l'accusation et le Juge d'instruction, Georges Vernis, que l'on entendit à l'ouverture du procès expliquer l'enquête préliminaire.

Curieusement, Lallemand ressentait chez les onze autres jurés, un supplément d'agitation, ou plus exactement d'inconfort. En effet, ils n'étaient pas sans ignorer la pression qui pèserait sur eux, lors de la décision finale à adopter. Parmi cette surreprésentation de notables et de rentiers, où se perdait un ouvrier-tisseur, Lallemand faisait figure d'exception : il était le seul représentant de la fonction publique, ou tout du moins assimilée. Ce siège unique lui accordait un poids central par rapport aux autres jurés. Agé de plus de 50 ans, fort d'une expérience solide auprès d'une population aliénée, d'apparence stricte dans des costumes sobres, Lallemand s'attribuait une place singulière : on l'écoutait. Il n'avait pas besoin de convaincre longuement, et son influence ne passait pas par un discours flamboyant mais plutôt par une ou deux phrases dites calmement, sur un ton posé, proposant une reformulation « raisonnable » du problème. On aurait pu l'entendre défendre, dans le confinement de leur salle, que : « Nous ne sommes pas ici pour juger des idées, mais des conséquences », ou encore : « L'homme n'est peut-être pas violent, mais ce qu'il incarne l'est. » Lallemand ne se vit jamais comme violent. Et c'était précisément ce qui le rendait influent. Il pouvait présenter Durand non comme un assassin, mais comme un homme dangereux, un catalyseur, un facteur de désordre. C'était une rhétorique basée sur la prévention, et non sur la vengeance.

Dans cette ambiance tendue qui ne déstabilisait nullement Lallemand, ce qui le frappait, après une série d'observations pointues, était l'attitude du prévenu. Dès le début du procès, Jules Durand fit preuve d'une grande maîtrise de soi, malgré l'intimidation du président, du public et d'un séjour en prison qui commençait à durer. Son comportement digne et silencieux pouvait probablement amadouer certains jurés et observateurs : il montrait qu'il était un homme ordinaire face à l'accusation, renforçant l'idée qu'il n'était pas un criminel de sang. Ce qui aurait pu rendre crédible le récit de Jules

Durand résidait dans son abstinence vis-à-vis de l'alcool. On pouvait donc supposer qu'il maîtrisait à la fois ses réactions et ses propos, ce qui le distinguait d'une population réputée bruyante et querelleuse en raison d'abus de consommation. Derrière de légers hochements de tête, à peine visibles, et une écoute sans émotion apparente, fixant les témoins qui s'exprimaient difficilement, légèrement penché en avant, il ne répondit pas une seule fois aux provocations. Cependant, le système judiciaire et social ne laissait aucune place à la compréhension émotionnelle : la loi et le contexte politique primaient sur la posture de l'accusé. Lallemand, quant à lui, ne se laisserait pas duper par une telle attitude figée, il pouvait s'agir d'un subterfuge de la part de Jules Durand.

Le quatrième et dernier jour du procès s'acheva. Lallemand, tel un praticien qui excellait dans son domaine, avait pris sa décision définitive, à la suite d'une procédure qui semblait expéditive. Comme à son habitude, il prit soin de noter les réactions de Jules Durand et tenta de porter un diagnostic solide et objectif sur ses comportements, nonobstant le fait que la salle pût se manifester tapageusement et perturber son expertise. Au cours de la plaidoirie, Jules Durand regardait son avocat en hochant parfois la tête. Il l'écoutait attentivement et cherchait à comprendre le sens des mots. Puis suivit le réquisitoire du procureur. Son attitude changea. La posture se fit droite, le visage se ferma. Même si la respiration semblait régulière, Jules Durand se pinça légèrement les lèvres à certains passages des accusations.

À la fin des plaidoiries, le Président ordonna la sortie du jury dans le but de délibérer sur le sort de Jules Durand. Lallemand l'observa une dernière fois. Assis, il restait calme, parcourant parfois du regard le public. Le médecin nota cette expression impassible qui n'avait jamais quitté son regard.

La fin d'après-midi était bien avancée quand le jury revint. Visages fermés, dans certains cas tendus, ils respirèrent place. L'assistance se leva dans un silence presque total. Jules Durand, lui, se leva, entouré par ses gardiens. À ce stade, personne ne connaissait encore la peine. On procéda à la lecture de la culpabilité de Jules Durand, puisque à une courte majorité, 7 jurés le considérèrent impliqué dans le meurtre de Louis Dongé. Le président lut lentement le délibéré : « Jules Durand est-il coupable d'avoir, à la suite d'un complot formé entre plusieurs personnes, provoqué volontairement l'assassinat de Louis Dongé ? La réponse est affirmative. » Une partie du public s'attendait à cela. Beaucoup pensaient alors à une condamnation lourde mais ordinaire telle que les travaux forcés. Le haut magistrat poursuivit la réquisition : « Sur la question des circonstances atténuantes... la réponse est négative. » Cette phrase ne provoqua pas immédiatement de réaction. Elle fut courte et certainement abstraite pour beaucoup ; plusieurs personnes ne saisis-

saient pas encore l'enjeu. Le président prononça alors la formule rituelle : « En conséquence, la cour condamne Jules Durand à la peine de mort. » L'annonce s'accompagna de murmures pénibles. Elle se prolongea dans un effet de choc. Quelques-uns avaient compris avant les autres. D'autres demandaient à voix basse : « Qu'a-t-il dit ? » Il n'y eut ni cris ni applaudissements, à peine quelques exclamations étouffées. Jules Durand resta figé, dans un état d'hébétude profond, ne comprenant pas immédiatement la sentence : la décapitation venait d'être prononcée, mais sans solennité dramatique.

À l'image de Jules Durand, la salle se vida, en silence et sans tumulte. Tout juste si on pouvait discerner sur le faciès des représentants de la Compagnie Générale Transatlantique(2) une satisfaction discrète et un acquiescement marqué par des mouvements de la tête. Si certains jurés évitèrent les regards, eux-mêmes abasourdis par la décision, ce ne fut pas le cas de Lallemant. À la différence des autres, il ne se précipita pas pour disparaître dans un anonymat opportun. Il prit de nouveau son temps pour épier Jules Durand. Malgré le choc, aucun mot, aucune contestation n'accompagna le condamné dès la sortie du box. Le médecin-chef ressentit soudain un pressentiment diffus, comme s'il n'en avait pas fini avec lui.

Le docteur Ernest Lallemant remit à son Administration, début avril 1914, conformément à ses usages, le rapport annuel des mouvements de sortie et d'entrée des patients. Les tableaux décrivant les pathologies ne variaient pas d'une année sur l'autre. Seuls les chiffres étaient remplacés par d'autres chiffres. Il s'empara d'un exemplaire et l'ouvrit. Il contemplait les colonnes et les lignes, pleinement satisfait de la tâche accomplie. Machinalement, il s'attarda sur le tableau des entrées et se souvint de Jules Durand, interné pour folie, début avril 1911, plus précisément le 5 du mois. Que d'événements depuis son procès !

En dehors de la reprise d'une grève générale de 24 heures au Havre, dès l'annonce du verdict, l'émotion populaire avait gagné les hautes sphères de l'Assemblée nationale. Des députés, tels que Paul Meunier, défendirent le condamné, galvanisant l'opinion publique qui ne tarda à comparer le cas Durand à l'affaire Dreyfus. De plus, si la mobilisation des ouvriers n'avait pas été aussi déterminante, peut-être que le Président de la République, Armand Fallières, n'aurait pas commuté la peine de mort en sept ans de réclusion. Mais cette décision n'avait pas suffi à calmer les soutiens de Jules Durand, regroupés au sein d'un comité de défense. « Il faut libérer absolument cet innocent », plaidaient-ils, à l'exemple de la LDH(3) .

Mais pourquoi avait-il fallu que des jurés signassent une demande de grâce ? Y avait-il besoin que Mme Dongé intervînt après le procès pour défendre Jules Durand ? Lallemant fut un peu sidéré de voir ces personnes se rétracter. Les soutiens de l'ouvrier obtinrent gain de cause

puisque le 15 février 1911, à la suite d'une requête en cassation favorable, on libéra Jules Durand. Sauf que, entre-temps, le prisonnier sortit brisé mentalement.

Il se remémorait qu'on avait soutenu la thèse de l'erreur judiciaire. Mais quelle erreur ? Tout avait été planifié d'avance, fomenté par le patronat, verrouillé par la presse, le jury et les autorités : la sentence était écrite avant même que le procès ne commençât. Il fallait une peine exemplaire ? L'occasion était trop tentante. Bien avant l'affaire Durand, Lallemant pressentait déjà qu'il appartenait à ce mécanisme idéologique implicite. Le procès n'avait fait que confirmer ce qu'il savait au fond de lui : il n'était qu'un maillon dans une chaîne qui le dépassait, une logique implacable dont nul ne pouvait s'extraire. Mais il devait être un maillon solide. Il ne pouvait pas se dérober. Il devait être à la hauteur, celle exigée par les dominants. En tout cas, de son côté, il ne concédait aucun remords. On attendait de lui qu'il fût un stabilisateur social. L'affaire était entendue. Elle devint un lointain souvenir.

Il referma le rapport et réajusta les deux pointes de sa moustache. Du couloir on l'appelait pour les visites ordinaires de la journée. Désormais, Jules Durand(4), isolé dans ses tourments, se dissimulait derrière une ligne de chiffres.

Sources

Généalogie Lallemant – Gérard Mannig
Ernest Lallemant (1856-1923)

Épouse Marie-Amélie Fossard
Fils Maurice Lallemant

« L'affaire Durand » - Patrice Rannou – Éditions Noir et Rouge – octobre 2013

(1) Les ouvriers impliqués dans la rixe : Mathien, coupable d'assassinat (15 ans de travaux forcés, suivi de relégation), Couillandre, coupable de meurtre (8 ans de travaux forcés), Lefrançois, coupable de meurtre (8 ans de travaux forcés). Autres prévenus acquittés : Bauzin et les frères Boyer

(2) Stanislas Ducrot, agent général de la Compagnie Générale Transatlantique. Il a influencé l'instruction en orchestrant une machination contre Durand. La subornation de témoins fut prouvée en cassation.

(3) Autres soutiens : Paul Meunier, Sébastien Faure, Union des syndicats du Havre, la CGT,...

(4) Jules Durand meurt à l'asile des Quatre-Mares, le 20 février 1926



Poésies et poèmes pour Durand



RIMES DE COMBAT
SUR LE VERDICT DE ROUEN.

O BOURGEOIS QUE DETRAQUE UNE
PEUR AFFOLANTE,
CE N'EST PAS DE THEMIS, LE GLAIVE QUE
TA MAIN
BRANDIT, C'EST LE SURIN, C'EST LE FER
INHUMAIN
QUE DANS LE DOS D'UN HOMME UN
BANDIT LACHE PLANTE.

AINSI, TU VEUX DRESSER LA MACHINE SAN-
GLANTE,
ET SOUS LE COUTEAU LOURD JETER
DURAND, DEMAIN . . .
PRENDS GARDE ! CAR TU METS LE PIED
SUR LE CHEMIN
DE LA GUERRE, OU TE SUIVRA LA FOULE
VIOLENTE.

QUAND DES SOLDATS HAINEUX EURENT
SUR SON ROCHER
CLOUE DREYFUS RALANT, ALORS POUR
L'ARRACHER
LE PEUPLE REVOLTE SUT BRISER TOUT
OBSTACLE

ET QUAND C'EST DE CE PEUPLE UN FILS
QUI VA PATIR
POUVONS-NOUS SUPPORTER SANS RAGE
CE SPECTACLE
ET LAISSER EN VOS MAINS, BOURREAUX,
NOTRE MARTYR ?

Victor CHENIE.

Pour Durand

Vous, les puissants du jour, Président et Ministres,
Hâtez-vous d'arracher cet homme à la prison !
Ne laissez pas tuer sa lucide raison,
Ou vous en resteriez à tout jamais sinistres.

Hâtez-vous, l'innocent peut être fou demain.
Alors, mieux eût valu ne pas le laisser vivre !
Faites sans plus tarder le geste qui délivre,
Si vous avez au cœur quelque chose d'humain.

Le crime de plusieurs n'en est pas moins un crime ;
L'atrocité légale est une atrocité.
Au nom de la Justice et de l'Humanité,
Pendant qu'il en est temps, sauvez cette victime !

Maurice BOUCHOR

On nous communique la lettre suivante adressée par
Durand à sa compagne :

Le 15 janvier 1911,

Ma très chère Julia,

En réponse à tes lettres qui m'ont fait
grand, grand plaisir, je tiens à te dire que ma santé est
toujours excellente et j'espère de même pour toi, ainsi
que ta mère et L... Ce que j'ai lu dans tes lettres ne m'a
nullement étonné, car il y a longtemps que moi, je savais
bien que tout ce que mes accusateurs ont dit n'est que
mensonges. Mais je suis heureux de voir au moins que
la vérité triomphe.

J'espère enfin que l'on ne tardera pas à me donner
ma liberté, chose qui est mon droit ; tiens-toi heureuse,
ma chère Julia, que je t'écrive aujourd'hui : de bon droit,
je n'ai, d'après le règlement, que celui d'écrire tous les
quinze jours. J'ai reçu la lettre du camarade V..., et man-
dat, remercie-le de ma part pour qu'il puisse en avertir
les copains, tu pourras lui dire que le plus beau jour de
ma vie sera quand je pourrai lui serrer la main ainsi
qu'aux camarades ! J'attends toujours cette liberté, mais
enfin je reste quand même énergique et n'ai nullement
envie d'être malade.

Recommandation : tu pourras dire au
père qu'il peut se dispenser de venir tous les huit jours
; pour le temps que nous avons à causer, une fois tous
les quinze jours c'est suffisant ; si vous acceptez, c'est un
plaisir me faire, je suis homme et résigné. J'accepte cette
injustice avec calme et j'ose espérer que justice me sera
rendue. La lettre de V... m'a fait plaisir, mais je ne peux
plus répondre, il le comprendra.

Écrivez-moi, car à moi, il m'est impossible
d'écrire souvent, je suis condamné.

Bonjour à ta mère, L..., C, V..., et tous les copains, ainsi
qu'à toutes les personnes de cœur.

Embrasse le père et la mère. Tant qu'à
moi, je t'embrasse, ma chère Julia, de loin, en attendant
de pouvoir t'embrasser bien fort de plus près. Je ne vois
plus grand chose à te dire que d'attendre ma liberté. Je
verrai Me Coty demain, il m'a dit qu'il viendrait le 16.

J. Durand.

À propos de la correspondance, voici, en effet, ce que nous lisons dans le règlement pénitentiaire :

« Les condamnés ne peuvent correspondre qu'avec les autorités, leurs proches parents ou tuteurs.

« Ils ne peuvent s'entretenir dans leur correspondance que de leurs affaires de famille, de leurs intérêts privés, et doivent s'abstenir de tout objet étranger à leur position. Il en est de même pour les personnes qui leur écrivent.

« Ils ne sont visités que le vendredi de chaque semaine. Les permis sont délivrés à la Préfecture sur justification de la parenté.

« Ils ne peuvent recevoir d'aliments du dehors. »

POUR DURAND !

Poème inédit par L'EXILÉ

Ainsi donc, la Justice a dit son dernier mot ! ...
Implacable à ceux-là qui toujours ont pour lot
De travailler, souffrir et crever de misère,
Elle n'a point voulu trouver le nécessaire
Prétexte qui suffit à sauver autrefois
Le Juif riche et puissant, victime de nos lois...
... Durand n'est point, hélas ! un brillant capitaine
Issu d'une famille orgueilleuse et hautaine,
Capable d'imposer par la Presse au pouvoir
Ainsi qu'aux magistrats leur ultime devoir...
Fils d'humbles travailleurs, lui-même prolétaire,
Durand est de la race, esclave sur la terre,
Qui sans trêve produit à la sueur de son front
Tous ce dont, âprement, d'autres s'enrichiront...
Fils d'exploités, lui-même exploité sans vergogne
Par les puissants du jour, maîtres dont chacun rogne
Sa part sur un salaire, hélas ! insuffisant,
Durand doit expier son rôle bienfaisant...
Car il fut criminel envers la bourgeoisie
En cherchant à guider (sa vie étant choisie !)
Ses rudes compagnons vers le meilleur chemin
Malgré le capital à jamais inhumain...
Car il fut criminel en combattant sans trêve
L'alcool meurtrier et son monstrueux rêve...
À quoi bon discuter ? ... Il mérite la mort
Ont dit douze bourgeois dont le tardif remords
En vain cherche à masquer l'âpre sauvagerie
Qui, dans leur jugement féroce, éclate et crie
Car Durand ne pouvant être guillotiné
Ces bourgeois se sont dit :

« Hé bien ! ce condamné

Ayant sa grâce, ira finir ses jours au bagné...
Que lui faut-il de plus ?... Là-bas, c'est la campagne
Où, loin des syndicats et des agitateurs,
Il goûtera toujours le calme et ses douceurs.
... Il fallait un exemple : au hasard nous frappâmes !
Qu'on le gracie et que la paix règne en nos âmes !... »

.

.
Halte-là, Messeigneurs ! Le peuple a quelque droit
Puisqu'il est tout puissant, puisqu'il est Maître et Roi
De dire, après vous tous, son mot dans cette affaire
... Durand guillotiné, ce serait une guerre
Acharnée, au couteau, entre vous tous et lui ! ...
La Révolution, dont l'aube déjà luit,
Se ferait d'elle-même après l'horrible crime
Qui ne pourrait que vous mener jusqu'à l'abîme.
... Mais Durand gracié, cela ne suffit pas ! ...
Sans trêve, s'il le faut, le Peuple pas à pas
Suivra le condamné, la victime innocente
D'une haine de classe innommable, indécente...
Le risque serait grand pour tous les exploiters,
Car en croisant leurs bras, en bloc, les travailleurs
Sauraient vous rappeler que la force illusoire
Dont vous êtes si fiers, on peut ne pas y croire.
Peut-être en son élan pour sauver un des siens
Le peuple saurait-il détruire tous les liens
Qui depuis si longtemps de lui font un esclave ! ...
Bourgeois ! ... peut-être ainsi qu'une bouillante lave
Sa colère pourrait un jour tout engloutir !...
Bourgeois ! ... laisser Durand de sa prison sortir
Et que la loi, sur lui, jamais n'appesantisse
Sa main ... si vous voulez qu'on croie à la justice !!!

L'EXILÉ

25 décembre 1910

NE LE RENDEZ PAS FOU

Poème inédit

Si Durand, l'innocente et touchante victime
Que le Capitalisme accable et dont nul crime
À coup sûr n'a souillé ni perverti le cœur ;
Si, torturé, Durand ne peut sortir vainqueur

Du combat qu'il soutient, seul, contre la folie ;
Parmi ses compagnons que nul, jamais, n'oublie
L'écœurant forfait accompli lâchement
Sous un prétexte absurde et vil que tout dément ! ...

... Car c'est par lâcheté que, remplis d'épouvante,
Ceux que devait toucher sa clameur émouvante
N'ont point osé d'abord, d'un seul coup, libérer
L'accusé calme et doux qui n'a pu proférer

Les ineptes propos, les menaces stupides
Vomis par des témoins ignorants ou perfides...
... Car c'est par lâcheté, pour plaire au Capital.
Que l'on ne voulut point user du droit total

Conféré par la loi pour la grâce complète
Du vaillant qui se meurt, rude et puissant athlète,
Si loin de tous les siens, dans l'affreuse prison
Où doit, hélas ! sombrer peut-être sa raison...

Ah ! s'il s'était agi d'un bourgeois richissime
Pour sauver son orgueil qu'un jugement décime
Ou sauver sa fortune, on aurait vu soudain
Les juges les plus hauts, en bravant tout dédain,

Donner sans nul remords à la Loi quelque entorse
Pour rendre au condamné son honneur ou sa force...
... Mais Durand, lui, n'est rien qu'un esprit « dangereux
Aidant ses compagnons de misère et, pour eux,

Pour leur relèvement se dévouant sans trêve
En la calme ferveur d'un inlassable rêve ;
Car il rêvait, ce « malfaiteur » ardent et doux,
De proscrire l'alcool qui tue et qui rend fous

Les esclaves dolents que le Capitalisme
Avilit et conduit au morne fatalisme...
Il rêvait... Il disait aux autres ouvriers :
« Amis, pour être forts, soyez sobres ; ... fuyez

Tous ces antres hideux où votre intelligence
Et votre volonté jour par jour, sans défense,
Sont rongées lentement par le poison maudit
Qu'aux peuples conscients leur salut interdit ...

Pour être forts, soyez unis contre vos maîtres ! ...
Que parmi vous, jamais il n'y ait de ces traîtres
Qui se frappent toujours eux-mêmes en frappant
Les lutteurs valeureux dont leur bonheur dépend ! ...

Renoncez aux désordres, aux âpres violences ;
Agissez sur les cœurs et les intelligences !...
Soyez sobres !... soyez unis... syndiquez-vous !
Et vos maîtres, bientôt, seront à vos genoux ! »

Voilà quel fut ton crime, ô prolétaire probe,
Qu'un voile de douleur à tous les yeux dérobe !
Voilà pourquoi, plongé dans l'ombre et dans la nuit,
Plein d'angoisse, tu sens que ta volonté fuit ;

Tu souffres... tu gémis !... Le cauchemar infâme
Te poursuit et s'acharne à torturer ton âme ! ...
... Sauras-tu résister jusqu'au jour bienheureux
(Qui ne saurait tarder désormais) où tes vieux,

En pressant dans leurs bras leur fils joyeux et libre,
Tressailliront jusqu'en leur plus intime fibre ;
Où ta chère compagne, en te voyant pâli
Mais heureux, oubliera le tourment aboli...

... Sauras-tu résister ? ... Il le faut ! ... Prends courage !
Malgré tes ennemis dont s'épuise la rage,
Nous savons que bientôt le jour libérateur
Enfin viendra pour toi ... Tel calomniateur

Qui triomphait naguère, aujourd'hui plein de honte,
Avoue qu'il machina ton « crime » pour le compte
De bourgeois effrayés par ton autorité
Sur les serfs s'inclinant devant leur volonté !...

... Tout proclame aujourd'hui ta complète innocence
Et le cynisme abject, vil jusqu'à l'indécence,
De ceux qui t'accusaient pour les obscurs motifs
Qu'il vaut mieux ignorer devant leurs cris plaintifs.

Résiste jusqu'au bout ! ... La Vérité s'avance :
Rien ne peut retarder l'heure de délivrance !...
... Résiste !... Tes amis sont tous là pour saisir
Le moment opportun conforme à leur désir !...

Vers toi, leurs bras, tendus avec force se dressent
Dans un geste pieux !... Songe aux douces caresses
Des tiens... de ta compagne, et résiste pour eux :
Demain tu seras libre et tu seras heureux !!

16 février 1911

L'EXILÉ



MARTYR DU CAPITALISME

C'en est fait ! La folie a donc repris sa proie
Que l'on avait sauvée et que, remplis de joie,
Ses amis acclamaient, en leur touchante ardeur,
À son retour parmi des rêves de bonheur...
Oui ! l'on croyait fini le cauchemar atroce
Qui commença le jour où du jury, féroce
Autant qu'absurde, hélas ! la sentence frappa
Durand injustement ; car, vraiment, il n'eût pas,
Le prolétaire honnête et sobre, l'attitude
D'excitateur au meurtre, ayant comme habitude
De prêcher, au contraire, aux autres travailleurs
Le calme pour avoir des salaires meilleures...
... Il était innocent, et l'inique sentence
Jeta dans son cerveau des germes de démence...
Il souffrit..., il connut les jours de désespoir
Où l'injustice, ainsi qu'un épais voile noir,
Semble couvrir la vie à jamais désolée...
Il lutta tant qu'il put, mais son âme affolée
S'effrayait, s'irritait des stupides lenteurs
Dont certains magistrats sont les tristes auteurs...
Malgré tous ses amis que nul effort ne lasse,
Il succombe, martyr de la lutte de classes ! ...
Grâce à des soins pieux, certes il guérira,
Et le peuple qui l'aime et qui n'est pas ingrat,
Le soutiendra toujours ; mais sa vie est brisée ;
Même quand sa souffrance adoucie, apaisée,
Lui permettra le calme et bienfaisant repos,

Des juges d'infamie et de leurs vils suppôts
Il gardera toujours l'exaspérante haine
Avec le souvenir de ses anciennes chaînes
Maudits soyez-vous donc, louches inquisiteurs
Et vous tous, ô témoins insensés ou menteurs,
Bavards inconscients ou sinistres fripouilles
Dont la langue envenime et dont la bouche souille !...
... Maudits soyez aussi, vous que le Capital
Transforme en exploiters, puis, d'un geste brutal,
En assassins rêvant de revanches sauvages,
Tels des fauves repus s'éveillant en leurs cages ...
... Et toi, vil entre tous, Briand-le-Renégat,
L'agent provocateur dont l'astuce allégua
L'absurde apaisement pour trahir sans vergogne
Tes amis d'autrefois ! ... oui, toi dont la besogne
Fut toujours d'exciter la colère et la peur
Des bourgeois atterrés par les récits trompeurs,
Exaspérés et faux, de ta presse à tout faire !
Oui, toi qui sus créer cette odieuse atmosphère
Où la répression s'imposa sans merci,
Sois maudit pour ton œuvre ; et sois maudit aussi
Pour le supplice affreux et l'horrible souffrance
Du martyr innocent que leurra l'espérance
D'être sauvé par toi, par ton geste soudain ...
Mais tu ne l'as point fait ce geste, vil gredin ;
Aussi tu porteras au livre de l'Histoire
Le stigmate infamant de ce crime notoire,
Et ton nom restera (tout, certes, le prédit) :
Briand-le-Renégat et Briand-le-Maudit.

Avril 1911
L'EXILÉ.

« BOULEVARD DURAND »

C'est le nom d'un boulevard du Havre. C'est aussi le titre d'un drame qu'Armand Salacrou vient de faire représenter dans cette ville et que nous verrons bientôt à Paris. Salacrou appelle sa pièce une « chronique d'un procès oublié ». Le sujet en a été pris dans la vie toute chaude : en 1910, il y a juste un demi-siècle, Jules Durand, secrétaire du syndicat des charbonniers du port du Havre, était condamné à mort comme auteur « moral » du meurtre d'un jaune. Le petit Salacrou avait alors dix ans. Il habitait en face de la prison où Jules Durand devait perdre la raison avant la révision de son procès. L'enfant fut remué, par ce drame social, jusqu'au plus profond de lui-même. Et c'est à cette émotion d'enfance que nous devons, cinquante ans après, la pièce d'Armand Salacrou devenu un auteur dramatique à la réputation bien établie.

Le sujet de la pièce ne révélera rien aux lecteurs de la R.P. Ils ont lu, ici même, dans les souvenirs de Pierre Monatte, le récit de l'affaire Durand ; ils connaissent les principaux personnages réels du drame, notamment le jeune avocat de Durand qui s'appelait René Coty, qui a fait depuis la carrière politique que l'on sait, et qui assistait l'autre jour à la première de « Boulevard Durand ». Pierre Monatte, le jour même de sa mort, avait demandé à son fidèle Maurice Chambelland de lui apporter quelques livres, parmi lesquels le texte de « Boulevard Durand », paru avant d'être joué. C'est que tous les militants de la génération de Monatte avaient été, comme le petit Salacrou, secoués par l'affaire Durand, crime judiciaire d'une lourde signification sociale. Le mérite de Salacrou est de l'avoir fait revivre pour nous, avec son talent habituel, pour l'édification des jeunes qui verront sa pièce et qui seront ainsi replacés dans les temps héroïques du syndicalisme ouvrier.

J'ai sous les yeux de la petite couverture grise d'un numéro de la « Vie Ouvrière » du 5 décembre 1910.

Elle renferme un article de Géreroms, secrétaire de l'Union des Syndicats du Havre. Il est intitulé « L'affaire Durand ». Quand on le lit, après le texte de la pièce de Salacrou, on constate à quel point l'auteur dramatique a suivi fidèlement les faits.

Rappelons-les, d'après le compte rendu de la « Vie Ouvrière ». Au cours de l'été de 1910, une grève des dockers charbonniers se déclenche dans le port du Havre. Le secrétaire du syndicat est Jules Durand, un homme de trente ans, un apôtre buveur d'eau. La vérité oblige à dire que c'est un cas rare dans la corporation.

On ne s'en étonnera pas. Les hommes employés irrégulièrement au terrible travail de déchargement du char-

bon sont de rudes gars. Il y a parmi eux une grande proportion de repris de justice et une plus grande encore d'alcooliques. L'action syndicale de Jules Durand se double d'un appel à la conscience ; il veut rendre une condition d'homme à ses malheureux camarades. C'est tout cela qui armera contre lui ceux qui complotent sa perte : les grands patrons de la Compagnie Générale Transatlantique, de la Société d'Affrètement, huguenots apparemment austères et puritains. Ils trouveront des complices sounois parmi les éléments les plus déclassés, parmi les bistrots du port, parmi les paysans bouilleurs de cru qui forment la majorité du jury.

Géreroms, secrétaire de l'Union des Syndicats et rédacteur de la « Vie Ouvrière », formule quelques réserves sur l'opportunité de la grève des charbonniers, l'opportunité seulement. On retrouvera ce trait dans la pièce de Salacrou, avec l'intervention d'un délégué de la C.G.T. Mais les conditions du travail sur le port justifient amplement le mouvement. Les charbonniers sont surexcités par l'introduction d'un appareillage mécanique de déchargement. Vieux problème que l'on retrouve aujourd'hui sous une autre forme : l'opposition spontanée de l'ouvrier à la machine qui le chasse, la hantise du chômage technologique. Ne croyez pas que Jules Durand et les militants du Havre songent à exploiter démagogiquement cette réaction !

Je lis dans l'article que j'ai sous les yeux : « J'eus toutes les peines du monde à faire comprendre aux charbonniers qu'ils auraient tort de poursuivre la suppression de cet appareil (Il s'agit d'un ponton Clarke remplissant en vingt heures les soutes du plus grand paquebot de l'époque, le « Provence », remplaçant à lui seul 150 ouvriers). Ils seraient ainsi les ennemis déclarés de tout progrès pouvant améliorer leur sort si pénible. Ils y consentirent, mais à une condition. C'est que tous les ouvriers intéressés participent aux bénéfices de salaire de 1 franc par jour. »

Les revendications des grévistes sont les suivantes : 10 francs par jour pour les déchargeurs (ils avaient 9 francs avant la grève et ils travaillent en moyenne trois jours par semaine) ; 6 francs pour les ouvriers des chantiers ; la suppression du fourneau économique (c'était une sorte de cantine de clochards installée sur les quais mêmes) ; l'installation d'une salle de douches chaudes (cette revendication exorbitante soulevait particulièrement les sarcasmes des patrons et de leurs valets !)

La grève dura. Elle avait en face d'elle un adversaire sans scrupule en la personne de l'agent général au Havre de la Transatlantique le traître classique de la pièce de Salacrou. Il recruta quelques « renards » dont il doubla

et tripla la paye. C'est l'un d'eux qui devait être tué au cours d'une rixe d'ivrognes, le 9 septembre 1910. Cet individu a travaillé deux jours et deux nuits consécutives. Il a dans sa poche le prix de la trahison, et il va de cabaret en cabaret. Les témoignages l'attestent. Sa réputation d'ivrogne n'est plus à faire. Ce qui n'empêchera pas la presse bien-pensante du Havre de le présenter comme un brave père de famille, alors que, de notoriété publique, il laisse femme et enfants dans le dénuement. Il se heurte à d'autres charbonniers en ribote. Au cours de la querelle, on lui reproche évidemment sa « jaunisse ». Le pauvre type brandit un revolver, qu'il a acheté, dit le camarade Géreroms dans la « Vie Ouvrière », ou qui lui a été donné par l'agent du patron, selon la « vérité » de la pièce de Salacrou. Quoi qu'il en soit, il est rudement sonné dans la bagarre, si rudement qu'il meurt à l'hôpital. Pas un instant, le chef de la sûreté du Havre ne songe à faire porter une quelconque responsabilité à Jules Durand et, jusqu'à la fin de l'affaire, il refusera de se faire le complice des faux témoins (un honnête homme parmi les salauds). L'agent de la Transat va bientôt susciter, en effet, d'in vraisemblables témoignages : Durand aurait fait voter par une assemblée de grévistes la « suppression » dudit pitoyable charbonnier ! Accusation absurde ; quelle que soit la personnalité d'un secrétaire de syndicat, plus absurde encore pour tous ceux qui connaissent la modération et la générosité de Jules Durand. Il se trouva cependant un procureur et un juge d'instruction assez complaisants pour écouter et étayer cette thèse insoutenable. Jules Durand est arrêté, ainsi que le secrétaire adjoint et le trésorier, le bureau du syndicat. Oh ! tout le beau monde du Havre ne pensait sans doute pas que l'affaire irait si loin ! Il voulait seulement, et avec rage, se débarrasser de Durand ; et son pire ennemi le traître Roussel de la pièce se serait contenté de quelques bonnes années de prison ! Mais quand, avec l'aide d'un avocat général diabolique et répugnant, on s'est appuyé sur la bêtise et les bas instincts de quelques terriens apeurés, on se trouve dépassé.

L'incroyable se produisit : Durand fut condamné à avoir la tête tranchée sur une place publique de Rouen ! Il était le seul condamné à mort dans cette sombre affaire !

Repenchons-nous un peu sur l'article de Géreroms : « Je suis allé, en qualité de secrétaire de L'Union des Syndicats du Havre, témoigner aux assises. J'ai suivi les débats ; j'ai assisté à cette comédie lugubre ; j'ai vécu ces trois journées d'audiences où le cœur de tous se serrait. Quand le verdict du jury m'a annoncé et que j'ai appris la condamnation à mort de Durand, un premier sentiment m'a envahi tout entier. Ce n'est pas possible ! »

Cette stupeur s'abattit sur le Havre au soir du 25 novembre 1910. Mais, écrit Géreroms, « le premier moment de stupeur passé, ce fut dans le monde ouvrier, parmi toutes les corporations, une explosion de colère et d'in-

dignation. Un même cri, un seul, jaillit de toutes les poitrines : il faut sauver Durand !

Le lundi 28 novembre 1910, une grève générale soulevait la classe ouvrière havraise. L'article s'arrête là, puisque Monatte l'attend pour son numéro de décembre. Dans la conclusion, nous lisons cette phrase qui résume tout : « Dreyfus, bien qu'innocent, avait été condamné parce que juif ; Durand bien qu'innocent, a été condamné parce que secrétaire de syndicat ».

Durand allait-il être sauvé, une formidable campagne s'étendit à toute la France et aux autres pays. La peine fut commuée d'abord, puis la libération arrachée. Mais quand on ouvrit la porte de la cellule de Durand, on l'ouvrit sur un fou. C'est un égaré qui se présentera devant la foule, soudain muette, qui était venue pour l'accueillir. La raison du malheureux n'avait pas résisté à l'épreuve inhumaine. Ce terrible épilogue, c'est aussi la dernière scène, la plus poignante, de l'admirable pièce de Salacrou.

Parlons donc maintenant de cette pièce, l'affaire Durand portée au théâtre. Avec la scène I, nous sommes chez les patrons, les maîtres, les riches, dans leur intimité et en présence de leurs problèmes. Mais avec la scène II, nous voici sur le port, tandis que retentit le coup de sifflet qui annonce la fin du travail. Le bistrot n'est pas loin, et l'absinthe qui fait tout oublier. La scène III, nous transporte chez Jules Durand qui se tourmente du sort des autres, ce que lui reprochent chacun à sa façon, et son père et sa mère. Les délégués des ouvriers du port arrivent. La grève va se décider. A la scène suivante, nous voici de nouveau du côté des patrons et de Roussel, leur âme damnée. Celui-ci provoque à la grève immédiate « pour briser le syndicat ». « La grève ajoute-t-il, ne durera pas plus longtemps que le crédit chez l'épicier ». La scène V nous fait voir des grévistes quêtant pour la solidarité ; ils discutent avec la charcutière du coin et effraient la bourgeoise qui passe.

« Venez mon ami ! Dit-elle à son bourgeois. Ce sont des fous ! S'il n'y avait plus de pauvres, il n'y aurait plus de riches ! Alors qu'est-ce qu'on deviendrait, nous ? ». A la scène suivante, nous nous retrouvons au foyer de Durand où la mère et la compagne discutent de ce qu'il faut entendre par « le bonheur des autres ». Arrive le délégué de la C.G.T. Qui se présente à Durand. Nous allons assister au choc de deux principes et de deux caractères.

Il y a ici un anachronisme que Salacrou a voulu sans doute, mais qui n'en est pas moins une contre-vérité de fait : le délégué de la C.G.T. qui oppose à l'idéalisme et à la pureté de Durand, son réalisme cynique, cet homme-là ne peut-être le délégué de 1910. Peut-être pourrait-il être celui de la C.G.T. d'aujourd'hui, avec les avatars qu'elle a subis ? Dans ce cas, il ne serait pas encore le pire des délégués possibles. Écoutons-le :

« Ce n'est pas la justice qui fait gagner les batailles, c'est la force. Il faut être le plus fort... Tout ce qui sert une cause juste devient juste... Ce n'est pas parce qu'une grève est juste qu'on la déclenche... La dignité de l'homme, ce sera pour plus tard, citoyen Durand. (Remarquons l'emploi de ce mot de « citoyen » qui n'avait certainement pas cours entre « camarades » de la C.G.T.)... « La partie de dominos dont tu parlais, nous la gagnerons parce que notre triomphe est dans la logique de l'Histoire ». Cette dernière phrase surtout est révélatrice de ce que Salacrou veut prouver. Mais il est impossible qu'elle ait été prononcée par un dirigeant ouvrier de 1910 ! En tout cas, la discussion tourne mal : « Tu ne parleras pas demain, à la réunion, dit Durand. C'est moi tout seul qui leur dirai la vérité ».

La scène VII se passe sur le port. C'est là que va se produire la rixe fatale où Capron, le jaune, va laisser sa peau. Le lendemain c'est la scène VIII Durand parle aux ouvriers. « Je déclare qu'il est impossible de poursuivre un mouvement de libération humaine en traînant le cadavre d'un de nos frères derrière nous... Le travail reprendra demain à l'aube... Mais dans l'étouffement et le charbon, je vous en conjure, gardez le souvenir de notre union ; car les temps sont proches ! Les temps sont proches où les ouvriers du monde entier, ensemble, à la même heure, se croiseront les bras... » Les lumières s'éteignent, tandis que les ouvriers chantent « l'Internationale ».

A la scène suivante, Roussel, l'agent de la Compagnie, est dans le bureau du juge d'instruction, et il présente ses faux témoins. Le juge n'est pas dupe, mais il sait déjà le parti qu'il lui faut prendre. Il le sait, puisque, Roussel parti, il arpente son bureau en s'écriant : « Eh ! Bien, Merde ! Merde ! Et Merde ! ». La scène X est capitale, pour l'auteur comme pour nous. Au cours d'une discussion avec sa compagne, Jules Durand parle ainsi : « Ils vous racontent à Paris : la fin justifie les moyens ! Qu'est-ce que ça veut dire ? D'abord, si on n'attrape pas la fin, on reste avec les moyens sur le dos, et la honte des bonnes intentions, mais il y a plus grave, j'ai bien peur que la fin ne soit faite que des moyens, façonnées par les moyens, et qu'elle finisse par ressembler aux moyens avec lesquels on essaie de l'atteindre ». Peut-on dire mieux, aussi simplement et avec une telle densité, ce que nous pensons nous-mêmes ? La scène s'achève sur l'entrée des policiers et l'arrestation de Durand. Ensuite, nous sommes devant la prison, avec les parents qui attendent la sortie du fils que l'on emmène à l'instruction, menottes aux poignets, et le père qui s'écrie : « Il y a trop de cochons sur la terre pour que le pauvre monde en sorte un jour, de la misère ». A la scène XII, nous voyons le spectacle édifiant de la distribution des jouets aux enfants des ouvriers non-grévistes. Puis c'est la grande scène de la Cour d'assises où, face à un Durand magnifique, sont là tous les « affreux »

Maintenant, c'est la scène finale : le délégué de la C.G.T.

est à la tribune d'un meeting et il annonce : « Les ports de Bordeaux, Marseille et Cherbourg déclenchent des grèves de solidarité !... Le port de Bilbao est en état de siège... Liverpool est en grève... Les syndicats de Chicago ont décidé une grève de solidarité... ».

C'est ensuite, devant la porte de la prison, au son d'un tambour sourd et lent, la scène de la libération que, nous avons évoquée tout à l'heure. C'est un autre Durand, un aliéné, que l'on pousse hors de la cellule noire. La maison des fous va lui ouvrir sa porte.

Voilà la pièce de Salacrou. C'est une belle œuvre et c'est une bonne action. Que peut-on lui reprocher ? Ce que les critiques engoncés n'ont pas manqué de lui reprocher : les personnages sont trop tranchés ; tout le bien est d'un côté, tout le mal de l'autre ; cela tourne à l'image d'Épinal à l'œuvre édifiante pour patronage ouvrier. Bah ! Je ne peux dire que je n'ai pas éprouvé, à quelques moments de ma lecture, comme la sensation d'une certaine convention, d'un nouveau conformisme. Mais je suis à peu près sûr que cette impression s'atténuera au spectacle lui-même et que l'émotion et l'enthousiasme l'emporteront. Le théâtre a quelquefois besoin de cette simplicité, de ces personnages taillés à coups de serpe. Nous aimons reconnaître, presque sans nuance, le juste et le traître. Hélas ! L'affaire Durand a poussé assez loin l'ignominie, non au théâtre, mais dans la réalité, pour que Salacrou n'ait pas eu besoin de noircir le tableau. Nous irons voir sa pièce et nous en reparlerons entre nous. « L'affaire Durand » est de notre patrimoine.

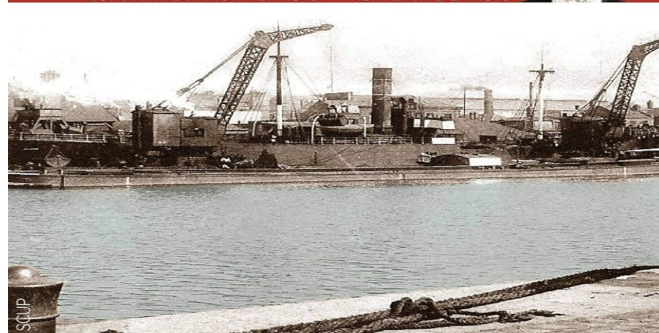
Jules Durand n'a été définitivement innocenté que le 15 juin 1918. Il n'a jamais quitté l'asile des fous où il est mort le 20 février 1926. Bien des années après avoir laissé sa raison dans la geôle de Rouen. Quant au Boulevard Durand, il a été inauguré au Havre en 1956.

Raymond GUILLORE. (la R.P.= la Révolution Proletarienne)

PATRICE RANNOU

DOSSIER JULES DURAND

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
CONDAMNÉ À MORT EN 1910 — RÉHABILITÉ EN 1918





Un peu de littérature prolétarienne



Un enfer sous les eaux – La vie du soutier

C'est au très conservateur journal Havre-Eclair que nous empruntons les titres ci-dessus et l'article qu'on va lire et qui est paru dans le numéro du 26 mars 1911.

M. Jean Crussol, l'auteur de l'article, nous fait le récit de ce qu'il a vu dans les soutes de « La Lorraine », de la Compagnie Générale Transatlantique :

« Après avoir revêtu des hardes qui devaient me protéger contre l'huile, la graisse et la poussière du charbon, je me suis livré à une série d'exercices acrobatiques qui m'ont conduit aux soutes d'un transatlantique.

Imaginez un antre profond, vaste, ténébreux, dans lequel on pénètre par un trou d'homme, avec du charbon sous les pieds, sur la tête, devant soi, à droite, à gauche. Si vous imaginez cet antre, vous avez imaginé la soute, c'est-à-dire un enfer duquel, à tout instant, on s'attend à voir sortir Pluton.

Une soute au charbon, c'est une mine située à plusieurs mètres au-dessous de la ligne de flottaison du navire ; plus bas, il n'y a plus rien que le ballast et l'abîme.

Une lueur blafarde et douteuse, fournie par quelques ampoules électriques, éclaire faiblement ces profondeurs obscures au sein desquelles des hommes vivent et s'agitent : les soutiers.

Dans la soute, l'homme n'est plus un homme : c'est une machine. Toute tâche est pénible, mais le travail du soutier est, Dieu me pardonne, mille fois plus pénible que n'importe quel travail.

Durant quatre heures consécutives, sans trêve ni repos, les muscles raidis sous l'effort continu, le soutier, nu comme un ver, chaussé de sabots qui protègent mal ses pieds contre la chaleur intolérable du parquet de fer, extrait la houille de la noire montagne. Il emplit les deux petites bannes ou « baoules » montées sur un chariot qui court sur des rails et, rapidement, il va en culbuter le contenu dans la gueule béante des foyers.

Sans trêve, ni repos, il faut alimenter cet enfer car il est l'âme, le centre vital du bâtiment. Que le soutier cesse son travail et le navire est immobilisé, ses organes ne fonctionnent plus.

S'il y a du roulis, bien souvent le wagonnet déraile ; alors le soutier doit le remettre sur la voie. Il lutte ; il jure ; il crie, et parfois épuisé par l'effort, il tombe sans pouvoir se relever.

Chaque soutier a deux chaudières à desservir. Lorsque

l'avance de charbon est suffisante, il brise à l'aide d'une masse les blocs de houille trop gros, ou bien il procède « au décrassage » des foyers à l'aide d'un ringard, les escarbilles brûlantes qu'un autre soutier noie immédiatement à l'aide d'une lance.

L'atmosphère dans laquelle vivent ces hommes, est une atmosphère surchauffée, chargée de poussière de charbon qui pénètre dans la gorge, dans les poumons et cause une soif intense. Aussi, un soutier est spécialement chargé d'aller remplir les bidons d'une eau que lampent goulûment ces forçats.

Le labeur terminé, ils vont se reposer au poste.

Je l'ai vu ce poste, à la lueur d'une lampe à huile ; c'est sinistre. Tout y est noir, comme les hommes qui l'habitent. Le fond d'un navire est un sépulcre d'acier dans lequel jamais ne pénètre ni air pur, ni la clarté joyeuse du soleil.

Les tables sont alignées de bâbord à tribord avec autour des bancs sans pieds, le tout d'une propreté douteuse, c'est le réfectoire.

Pour réparer ses forces, le soutier a droit à trois repas journaliers ; les portions sont servies pour six hommes dans des « gamelots » qui font vaguement penser à un bain de pied qui a changé d'affectation.

Le dortoir marche de pair avec le réfectoire. Les couchettes superposées sont si rapprochées que l'on se demande comment un homme peut y pénétrer. C'est le séjour de prédilection des punaises, et des rats aux proportions effrayantes, y rôdent.

Toutefois, leur fatigue est telle, que les soutiers dorment bien dans ce réduit répugnant. Aussi quand retentit l'appel : « Debout au quart ! Debout au quart ! Debout au quart ! Debout ! moins le quart » le crieur doit s'esquiver au plus vite, car la mauvaise humeur des dormeurs réveillés se traduit par des jurons et par une pluie de projectiles à l'adresse de l'importun.

Il faut une constitution spéciale pour résister à un tel genre de vie, mais il faut aussi un caractère spécial. La plupart des soutiers sont des Bretons, hommes résistants au travail et généralement dociles, qualités indispensables, car on ne prend pas de gants pour les commander.

Aussi n'est-on qu'à demi-surpris en présence des ravages que l'alcoolisme cause chez ces rudes travailleurs. On voit des soutiers embarquer emportant avec eux un litre d'absinthe, l'ivresse ne les quittera plus de toute la traversée

.

Aussi bien, comment ces hommes qui ne connaissent de la vie que ce qu'elle a de plus pénible ; conserveraient-ils cette fraîcheur d'âme et cette délicatesse de sentiment qui élèvent l'être humain ? il n'est donc pas rare de constater chez ces malheureux un manque absolu d'humanité ; la devise est : « chacun pour soi » et les rixes seraient fréquentes si elles n'étaient sévèrement réprimées.

Ami lecteur, lorsque vous verrez sortir, glissant majestueusement sur les flots, un de ces fiers transatlantiques qui font l'orgueil de notre port, songez qu'en ses flancs, il recèle un enfer, et sans maudire le progrès qui exige ces holocaustes, vous aurez un peu de pitié pour les malheureux damnés ! ».

Jean CRUSSOL



L'Affaire Dongé

Nos amis lecteurs ont toujours présent à la mémoire l'affaire Dongé qui vaut à nos vaillants camarades Durand, Boyer Henri, et Boyer Gaston, d'être incarcérés en attendant qu'il plaise à Messieurs les Juges de les condamner ou de rendre la justice en toute équité. En ce cas, ils les acquitteront.

Nous croyons savoir qu'ils passeront aux assises vers la fin de novembre.

A ce propos, Mme Coty, avocat au barreau du Havre vient d'adresser la lettre suivante à M. Vernis, Juge d'instruction :

« Monsieur le Juge d'instruction,

Poursuivi pour des discours qu'il aurait tenu -confidentiellement- devant une assemblée de 600 individus, Durand méconnaît formellement les faits.

Sans vouloir insister quant à présent sur le invraisemblances et les contradictions qui apparaissent déjà dans les dépositions des témoins de la Compagnie Générale Transatlantique, je me permets de vous rappeler qu'à ces 10 témoignages nous en opposons 100 ; nous en opposerons même davantage s'il le faut.

Parmi ces témoins vous avez bien voulu en entendre quelques-uns au hasard ; ils ont tous confirmé que loin d'exciter à la violence, Durand prêchait le calme.

Vous savez d'ailleurs que cette dernière attitude est celle qui répond à son passé parfaitement honorable.

C'est donc plus qu'un doute que je puisse invoquer en faveur de la défense.

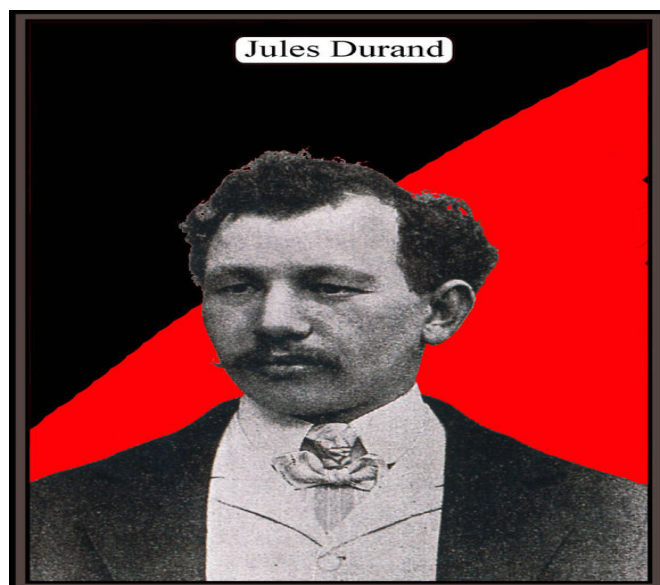
Il me paraît donc impossible que Durand soit plus longtemps emprisonné et j'espère que vous voudrez faire droit à la demande de libération provisoire que j'ai l'honneur de vous adresser.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Juge d'instruction, l'assurance de mon profond respect ».

René Coty. 30/9/10.

Inutile de dire que l'on n'a pas cru devoir donner satisfaction : ce serait méconnaître les bonnes intentions des magistrats à l'égard du syndicalisme... Car ce sera un procès du syndicalisme.

Notre camarade Gêroms, secrétaire de l'Union, s'est fait citer comme témoin à décharge, ainsi qu'un grand nombre d'autres camarades. Le procès sera retentissant, croyons-nous.



Nouvelle écrite par Adrien Crochemore (GLJD)

Nouvelle écrite pour le centenaire de la mort de Jules Durand. Le patronat jouait-il le jeu de la concertation ?

Tous les dimanches j'allais me balader au bord de mer, histoire de m'aérer les poumons. Le ciel était uniformément bleu et à regarder l'horizon, on s'invente volontiers des histoires de voyage et d'aventure. Au loin, les bateaux des bourgeois, voiles au vent, face au Palais des Régates, faisaient la course. Du Rond-Point à la plage, c'était trente minutes de marche, pas de quoi effrayer un travailleur comme moi habitué à utiliser mes bras au travail et mes pieds pour aller bosser ou me promener. Les calèches et les tramways, c'était bon pour les gens qui avaient les moyens.

A la plage, c'était plus courant de croiser des bourgeoises en robes à crinoline que des femmes de prolös qui restaient bien souvent cantonnées dans les quartiers ouvriers à s'occuper des mioches. Au Havre, il y avait deux centres villes, l'un pour les bourgeois entre l'hôtel de ville et la mer, l'autre pour les ouvriers au Rond-Point près de la Bourse du Travail. Les plus riches des bourgeois habitaient « la Côte » avec de somptueuses villas qui dominaient la ville. Ces villas sentaient le commerce triangulaire à plein nez. Les armateurs avaient fait fortune tout au long du dix-huitième siècle et même bien après, pour certains, en toute illégalité, avec « le bois d'ébène ». D'autres prolétaires habitaient le quartier Notre-Dame, un véritable coupe-gorge ou le quartier Saint-François, l'îlot breton. Et beaucoup plus loin, Gravelle et Leurre, près des usines.

Moi aussi je suis souvent noir, mais c'est parce que je charge à longueur de journée du charbon dans les soutes des bateaux. Des poussières de charbon sur le visage, les mains et les vêtements. Même pas le moyen de prendre une douche sur les quais. Tout ça pour que la bourgeoisie puisse voyager dans de luxueux bateaux et faire des Transatlantiques.

On chargeait les soutes et les soutiers prenaient le relais et en bavaient à leur tour, en mer. La soute à charbon, c'est une véritable mine située à plusieurs mètres au-dessous de la ligne de flottaison du navire. Eclairé faiblement par quelques ampoules électriques, cet enfer est le lieu de travail des soutiers, nus comme des vers, uniquement chaussés de sabots et qui triment quatre heures consécutives, sans une minute de repos. Que les soutiers s'arrêtent de travailler et le bateau s'immobilise. Ils sont indispensables mais ils ne s'arrêtent jamais, trop habitués à être exploités. Ils vivent pourtant dans des conditions déplorables, dans une atmosphère étouffante, chargée de poussières de charbon qui pénètrent dans le nez, la gorge, les poumons...ce qui occasionne une immense soif pour ces

galériens des temps modernes. Jamais l'air pur ne pénètre ni même la lueur du soleil sur leur lieu d'esclavage. Pour reconstituer leur force de travail, les soutiers ont le droit à trois repas par jour, servis par des « gamelots » dans d'immenses gamelles. Le réfectoire est sale tout comme le dortoir rempli de punaises et de rats aux proportions effrayantes. Les bourgeois au-dessus, à se goinfrer, ont-ils seulement une idée de ce que les soutiers souffrent pour leur plaisir. La plupart des soutiers sont des Bretons qui s'exécutent sans broncher de peur d'être renvoyés au pays où la misère règne car le travail est absent. Ils s'enivrent à l'absinthe tout au long de la traversée ; l'alcoolisme fait des ravages. Si seulement un Jules Durand ou un Cornille Gêröms pouvaient intervenir auprès de cette population laborieuse pour leur expliquer les méfaits de l'alcool qui enlèvent à l'homme son humanité, les fait se battre entre eux et où le chacun pour soi est leur devise.

Je parle de Jules Durand, car il est anarchiste, comme moi, par fraternité. Il a picolé comme tout le monde sur le port mais quand il a vu les dégâts occasionnés par l'alcool et qu'il a rencontré d'autres anarchistes comme Adrien Briollet et Cornille Gêröms, secrétaires de l'Union des Syndicats au Havre, il est devenu abstinent et a rejoint la ligue anti-alcoolique. L'alcoolisme au Havre a de profondes racines. Dès la fondation du Havre, il a fallu assécher les marais et pour éviter le palu, on donnait aux ouvriers de la quinine dans du vin blanc. Et d'accoutumance en accoutumance, on devient vite accro à l'alcool. Et puis, plus récemment, nous étions payés, par demi-journées, au moyen de tickets puis jetons que nous étions obligés d'aller échanger contre de l'argent, dans n'importe quel bistrot installé aux alentours du port, où il nous fallait prendre naturellement une consommation. Nos exploiters avaient donc imaginé un truc pour rendre encore notre situation plus misérable. Par ce système du ticket, ils ont réussi à vivre et à s'enrichir à nos dépens, sans courir les risques qu'ils invoquent du capital. Par ce moyen, ils n'ont pas besoin de quitter leurs salons somptueux pour remplir leur coffre-fort avec l'argent qu'ils prélèvent sur notre travail.

Tous les ouvriers du port sont payés avec des tickets. Ces cartes sont donc échangées par des cafetiers qui sans aucun doute, sont arrangés avec nos exploiters. De sorte que le soir, si nous voulons toucher notre journée, nous sommes obligés d'aller dans un débit, et pour pouvoir les changer il faut au moins boire un coup. C'est là que le cynisme de nos employeurs devient de l'assassinat. Ah ! Qu'ils savaient ce qu'ils faisaient en créant ces tickets. Eux qui pour un salaire ridicule nous font suer sang et eau, savaient bien, ce qui allait arriver. Là, ont-ils dit, l'ouvrier s'abrutira dans l'alcool, et pendant ce temps-là il ne verra pas l'affreuse situation où le tient esclave le capital ; c'est

ce qui arriva, on ne pouvait raisonner plus juste.

L'ouvrier du port ne gagnant pas assez pour se nourrir, et d'un autre côté étant obligé de travailler comme une bête de somme, a toujours le corps débile. En sortant de travailler, exténué de fatigue, tous ses vêtements trempés par sa sueur, il entre donc dans un café pour faire changer son ticket. Là il prend une boisson, nous pourrions dire une mixture, qui au lieu de lui donner des forces, l'étourdit et lui brûle les entrailles. Alors ne se connaissant plus, il boit encore, et cela jusqu'à ce qu'il ait dépensé tout ce qu'il a. Combien de fois après un chômage, des ouvriers sachant qu'à la maison la huche et le buffet étaient vides, que la femme et les enfants pleuraient de faim, l'attendaient pour manger, combien de fois, content d'avoir fait une journée pour apaiser leur souffrance, il est entré dans le café et en est ressorti sans un sou. Voilà, c'était l'ambiance ; c'était l'exploitation patronale qui en plus d'exploiter les travailleurs leur faisait la morale. L'alcoolisme, voilà l'ennemi ! disait Jules Siegfried à l'inauguration de l'hôpital Pasteur et c'est vrai qu'avec 37 litres d'eau de vie à 40° par personne et par an, c'était un véritable fléau sanitaire. Le Havre pouvait s'enorgueillir d'avoir le titre de la ville la plus alcoolique de France. La progression de la consommation allait de pair avec l'industrialisation de la ville. Heureusement que les militants syndicalistes révolutionnaires, en 1906, feront de la lutte contre l'alcoolisme un des arguments de notre campagne en faveur de la journée de huit heures.

Alors, oui, à quelques-uns, nous nous sommes regroupés pour reconstituer en juillet 1910 le syndicat des charbonniers car les compagnons du port avaient quelques mois plus tôt adhéré à l'Union des Syndicats et ce de manière massive. C'était donc à notre tour, nous les charbonniers. Et on comptait bien sur l'appui des camarades anarchistes qui avaient des postes à responsabilité dans les syndicats. Mais notre dynamisme et notre jeunesse nous firent vouloir aller plus vite que la musique et on déclencha une grève en plein mois d'août 1910 malgré les réticences de Briollet et Géroms. Certes, la tension sociale au Havre était forte ; les salaires ne suivaient pas le coût de la vie, les conditions de travail se dégradaient et de nombreuses autres corporations comme les métallurgistes, les cordiers et les granitiers étaient en grève. Il fallait faire comme eux et faire valoir nos droits.

Les camarades Durand, Boyer, Hesles et Brière présentèrent dès le 16 août, au nom des charbonniers, toute une série de revendications auprès des négociants en charbon, demandant à discuter celles-ci dans un délai de 48 heures. Nous voulions réviser les salaires, avoir des douches sur les quais et supprimer le fourneau économique. C'était pas la lune. On voulait une augmentation de salaire et aussi une baisse du nombre d'heures de travail, ceci pour compenser le préjudice de l'emploi d'appareils automatiques qui nécessitaient beaucoup moins

de main d'œuvre. Déjà les patrons avaient installé des bennes automatiques, les crapauds et ils voulaient encore réduire le nombre de charbonniers en utilisant du nouveau matériel monté sur portique et qui avait été baptisé LE TANCARVILLE ou l'appareil Clarke, du nom de l'industriel qui le commercialisait. Cet appareil monté sur un ponton faisait le travail de 150 ouvriers. La peur de perdre son emploi s'empara des charbonniers. Avec les responsables syndicaux, on décida de ralentir le travail afin d'augmenter les bordées d'ouvriers et d'en occuper le plus possible. On n'était pas ennemi du progrès mais on exigeait une participation aux bénéfices. Que le progrès profite à tout le monde. C'était sans compter la mauvaise foi patronale car très rapidement la Compagnie Générale Transatlantique vint mettre fin à tout espoir et brisa ainsi toute entente avec les ouvriers. Nous nous réunîmes en Assemblée Générale et décidâmes l'arrêt de travail sur tous les navires de la Cie qui utiliserait l'appareil Clarke. Il fallait de même supprimer toutes les heures supplémentaires et tous les travaux de nuit.

Le jeudi 18 août, les copains charbonniers virent arriver ce fameux appareil alors qu'ils effectuaient l'embarquement du charbon à bord du « Lorraine », un beau paquebot de la Cie. On décida alors de mettre bas les marteaux, sans faire grève mais pour avoir une explication et de revoir la situation après la pause casse-croûte. Les tauliers nous avaient promis qu'ils n'utiliseraient pas ce type d'appareil. Mais que vaut la parole d'un patron pour qui seuls les profits comptent ?

Après le déjeuner, la situation empira car les patrons avaient fait barrer par la police les passages qui menaient au bateau. La Cie refusa en plus de nous payer la demi-journée travaillée prétextant que nous avions cessé le travail et du fait qu'on ne voulait pas le reprendre, nous fûmes licenciés sur le champ. Et comme la Cie ne pouvait pas payer les charbonniers sur les quais, on ne toucha rien. Le pire, c'est que cette crapule de Cie avait essayé de monter les charbonniers contre leurs délégués syndicaux en disant que ces derniers avaient donné leur accord pour l'utilisation de l'appareil Clarke.

Manœuvre grossière mais qui servit à ne pas payer les ouvriers. Et le 20 août, cerise sur le gâteau, une affiche patronale collée sur les quais allait envenimer le conflit et le généraliser.

Une fois le mouvement social enclenché et les revendications données aux patrons, ces derniers se regroupèrent pour défendre leurs intérêts et ils étaient mieux organisés que nous. Ils avaient de même la presse avec eux, la police et d'énormes fortunes pour voir venir, ce qui n'était pas notre cas malgré la solidarité ouvrière.

Cette affiche signée par les Employeurs de main d'œuvre (Acher Proux & Cie, G. Auber, Veuve Cario, Cie Powel

Duffryn, Primavesi & Wood, Rud et Remy, Senecal, Société d'Affrètements, Société des Houilles et Agglomérés, Worms & Cie) stipulait que les ouvriers charbonniers devaient accomplir un travail effectif d'au moins quarante-cinq cuves à l'heure ou cent cinquante tonnes par vacation de quatre heures. Et faute d'accomplir ce rendement, l'ouvrier n'aurait pas le droit à l'intégralité de son salaire.

Bien entendu, on ne pouvait pas accepter ce diktat. L'avis publié équivalait à un lock-out patronal. Un embauchage qu'à la condition d'une garantie de travail effectif ? C'était nous faire travailler à la tâche. Nous avons aussitôt cessé le travail. Ainsi la grève ne touchait plus seulement la Compagnie Générale Transatlantique mais tous les importateurs de charbon.

La Cie Gle Transatlantique et les autres Compagnies d'Armement prirent les devants pour remédier à la situation et décidèrent d'embarquer le charbon par les moyens du bord, c'est-à-dire avec le concours des équipages. Elles essayaient de casser la mobilisation en cours. Salauds de patrons !

Au début, seuls les charbonniers affectés aux navires étaient en grève mais la solidarité s'amplifia et les chantiers d'approvisionnement furent touchés aussi, ainsi que les ouvriers de la manutention et des livraisons en ville quatre jours plus tard. Nous étions entre 400 et 500 charbonniers à avoir cessé le travail. C'était une première pour notre corporation.

Des incidents se produisirent avec un équipage anglais qui procédait aux travaux de charbonnage. Nous eûmes le plus grand mal à calmer les esprits car certains d'entre nous commençaient à jeter des briques sur les Anglais. Ces derniers étaient redevenus pour un instant l'ennemi héréditaire. Les patrons que l'on définissait comme fripouilles, accapareurs et affameurs...continuaient à diviser pour mieux régner. Et ils ne s'arrêtèrent pas là. La Cie Gle Transatlantique par exemple employait des dizaines d'hommes appartenant à d'autres corporations pour briser la grève, ces travailleurs étant nourris et logés à bord des navires, afin de les soustraire à la colère des grévistes. La Cie des Chargeurs Réunis faisait son charbon à Dunkerque. Tout était bon pour contourner les effets de la grève.

On eut l'idée de rencontrer le Maire du Havre, Henri Génestal, mais l'entrevue ne donna rien. Toutes nos revendications furent repoussées. Négociants et Charbonniers allaient s'affronter sur le terrain économique mais aussi par l'intermédiaire de la presse. Les patrons tentaient d'influencer l'opinion publique en affirmant que les charbonniers du Havre étaient les mieux payés de la Région. Et qu'il n'y avait qu'à Sète que les ouvriers étaient payés plus cher parce que le port était livré à l'Anarchie.

Les négociants se plaignaient d'autre part que les ouvriers sabotaient le travail, que leur rendement était dérisoire. Ils voulaient bien discuter avec notre syndicat mais à condition qu'on abandonne notre revendication d'embaucher uniquement des syndiqués car ils ne voulaient pas tomber dans l'anarchie du port de Sète.

Avec le syndicat, on se serra les coudes et à la Maison du Peuple, Cours de la République, on vota à nouveau la grève. On envoya une délégation auprès du Maire pour lui demander l'autorisation de quêter en ville afin d'abonder la caisse de grève. Ce dernier refusa toute quête sur la voie publique ce qui n'augurait rien de bon. Nos ressources allaient se tarir rapidement.

Les négociants ayant de fait l'appui de la municipalité et de la presse, on arriva vite à une rupture des pourparlers entre ouvriers et patrons. Les employeurs de main d'œuvre étaient bien disposés à discuter avec le syndicat mais à la condition de stopper la grève et la discussion était donc soumise à la reprise immédiate du travail. On ne s'en laissa pas compter. Il fut décidé d'aller dans les communes environnantes, par petits groupes, afin d'empêcher la circulation des voitures transportant du charbon. Dans les ports d'Honfleur et de Fécamp, les ouvriers s'engagèrent à ne pas décharger les navires de charbon venant du Havre. On s'organisait et la solidarité grandissait.

Les premiers jours de septembre, la grève se déroula dans le calme mais on commençait à sentir poindre une certaine exaspération. Lassitude et colère chez les grévistes car la grève durait et on ne touchait aucun revenu cependant que les patrons se refusaient contrairement à nous à aucune concession.

Il fut envisager de saccager certains établissements de charbon, la nuit, mais la police avait eu vent de cette initiative et se trouva devant les dépôts pour les protéger. Dès le 7 septembre, on était à bout. L'argent nous faisait défaut car on n'était plus payé depuis plus de deux semaines et c'était la misère dans les familles, encore davantage que d'habitude. Les patrons renâclaient à toute conciliation ; ils étaient intransigeants. Certains charbonniers se demandaient s'ils n'allaient pas user de violences pour se faire entendre. D'autres passaient à l'action. J'en étais. On empêcha les charretiers de faire un déchargement de wagons à la gare, d'autres grévistes firent tomber les banneaux de charbon par terre. Les esprits s'échauffaient.

Certains dirigeants syndicaux mettaient en garde les charbonniers car ils avaient peur que l'armée s'en mêle, intervienne et les massacre. Les plus anciens se souvenaient des charges contre les terrassiers en juillet 1900, soit dix ans auparavant. Les terrassiers avaient fait une grève de quarante jours pour obtenir une augmentation de salaire, eux aussi, et après une réunion à la Bourse du Travail, ils décidèrent de manifester en ville. C'était

sans compter les policiers et les militaires. Les ouvriers se voyant empêcher de manifester se réfugièrent derrière les grilles de la Bourse du Travail et crièrent « A bas les sergots ». Ordre fut donné aux agents de pénétrer dans les locaux syndicaux. Les terrassiers s'armèrent de pelles, de pioches, de bâtons, de chaises, de bancs pour défendre l'accès de leur salle à la police. Les agents utilisèrent leurs sabres. Des renforts arrivèrent et ce fut un drame sanglant, un véritable carnage. On déplora trente-deux blessés dont cinq dans un état grave parmi les terrassiers. Les coups de sabre avaient entaillés les crânes et les dos des travailleurs. Ces derniers pleuraient du sang, leurs chemises étaient rouges et du sang coulait en minces filets par terre. L'armée comme à l'accoutumée était du côté de l'ordre patronal.

Le 9 septembre au soir, la situation était considérée comme stationnaire. Les charbonniers et les patrons campaient sur leurs positions. Jusqu'à présent, Jules Durand et les compagnons libertaires avaient réussi à éviter un bain de sang et la grève s'était toujours déroulée dans le calme. Le patronat « jouait-il le jeu » de la concertation, certainement pas !

Au contraire, la Cie Gle Transatlantique soufflait sur les braises du conflit. Elle employait des jaunes et les payait double. Elle avait constitué une équipe de 35 hommes, les nourrissait et les couchait à bords des bateaux pour éviter tout contact avec les charbonniers grévistes.

Le 9 septembre au soir, Quai d'Orléans, Louis Dongé, un contremaître qui avait souscrit à la grève au départ et s'était ensuite désolidarisé des grévistes, décida d'aller s'enivrer et parcourut les cabarets qui longeaient le quai. Il avait travaillé deux jours et deux nuits à bord des Transatlantiques et fort de sa paie, il comptait bien narguer les grévistes qui étaient sans le sou dans les estaminets fréquentés habituellement par les charbonniers. Malheureusement pour lui, il rencontra un groupe d'individus aussi ivres que lui et qui le prirent à partie. Il les insulta et les menaça d'un revolver mais cerné par plusieurs personnes, il fut désarmé et frappé. Sa tête cogna le trottoir. Il fut transporté à l'hôpital et pendant ce temps les protagonistes de la bagarre furent arrêtés mais ne purent être interrogés étant donné leur état d'ébriété.

Dongé décédait le lendemain matin. Nous étions le 10 septembre 1910. En magouillant bien, le patronat tenait un bon motif de stopper la grève. A l'aide de la presse, on fit passer une simple rixe d'ivrognes en une querelle entre grévistes et non-grévistes. Les journaux s'en donnèrent à cœur joie. « Tragique chasse aux Renards », « Sanglante chasse aux Renards » titraient les journaux locaux qui allaient être vite relayés au niveau national. Les journalistes tenaient un bon sujet. Ils présentèrent Dongé comme un bon père de famille face à d'impitoyables grévistes qui ne respectaient pas la liberté du travail. Et la violence n'avait

rien à voir avec l'alcool ; elle n'était pas une circonstance atténuante... La responsabilité du décès de Dongé incomba uniquement au syndicat. Au niveau national, il fallait stopper ces scènes d'anarchie. Comme si, au syndicat, on avait pu prévoir ce drame. Mais l'occasion était trop belle pour ne pas en profiter. Dans la nuit du 11 au 12 septembre, deux mandats d'arrêt étaient lancés contre Jules Durand et Louis Boyer, le trésorier du syndicat des charbonniers, par le juge d'instruction chargé de cette affaire, Monsieur Vernis. Et on savait par expérience que quand on tombe dans les pattes de la justice, celle-ci lâche rarement sa proie.

Et le Havre-Eclair enfonça le clou en parlant de complicité, d'homicide volontaire sur Dongé. Où allaient-ils chercher tout ça ? Et le journal Le Temps s'en mêla. Jules Durand et les frères Boyer furent accusés d'avoir fait voter à mains levées, la mort de Dongé, au cours d'une réunion syndicale. Qui pouvait croire pareille sornette d'autant que les réunions syndicales étaient truffées d'indicateurs de police et d'agents du syndicat jaune de Vannequé. Et dans cette réunion publique, il aurait été formée une équipe de « costauds » qui devaient frapper tous ensemble afin qu'on ne puisse reconnaître le coupable du coup fatal porté contre Dongé. Faut-il avoir de l'imagination pour inventer un tel scénario ? Puis on sentit poindre le meurtre avec préméditation. Comme on pouvait s'en douter, notre syndicat n'allait pas tarder à être surnommé « le Syndicat du Crime ». C'était aussi une bonne occasion de s'en prendre aux anarchistes car les grèves étaient considérées comme étant sous leur influence. Comme l'indiquait la Dépêche de Rouen, les violences qui s'exerçaient durant ces grèves étaient le résultat non seulement de la brutalité et de la violence, mais la conséquence logique et normale de cette influence. Reproche était fait au syndicat des charbonniers d'adopter les méthodes anarchistes d'action directe.

L'Echo de Paris n'hésitait pas à envisager la suppression des syndicats comme seul moyen de se libérer de l'anarchie.

Au Havre, les seuls journaux sur lesquels on pouvait compter étaient Le Progrès et bien sûr, le mensuel de l'Union des Syndicats du Havre, Vérités. Et au niveau national, L'Humanité et les journaux libertaires. Nous devions à tout prix redonner à l'affaire Dongé ses justes proportions. On ne pouvait confondre alcoolisme et syndicalisme. L'Union des Syndicats argumentait en spécifiant qu'il fallait être complètement ignorant du rouage syndical pour oser émettre une affirmation aussi odieuse et grotesque que le vote d'un meurtre en réunion publique. Qu'il était facile d'accuser le syndicalisme du meurtre de Dongé, et que c'était très certainement pour faire oublier la responsabilité de la bourgeoisie dans les crimes commis à Fourmies, Narbonne, Raon l'Etape, la Martinique, Draveil, Vigneux, Villeneuve-Saint-Georges, etc.

Il était évident qu'en voulant transformer cette rixe en crime syndicaliste, c'était la grève en cours qui était visée, qu'il fallait lui faire du tort. Et en voulant accuser Jules Durand et les frères Boyer de complicité morale dans un meurtre, c'était ouvrir la porte de la répression à tous les futurs conflits sociaux. Le 13 septembre, nous, charbonniers, au nombre de six cents, décidions la reprise du travail. Nos dirigeants syndicaux étaient arrêtés, il n'y avait plus de ressources pour les grévistes et les patrons étaient intraitables. Cependant, lors de l'appel à la reprise du travail, le syndicat constata qu'une fois de plus, la force armée, la police et la magistrature étaient mises à la disposition du patronat contre les travailleurs...

Les patrons, fort de notre capitulation, sortirent une affiche lourde de menaces à notre rencontre. Les Négociants en charbon informaient les travailleurs qu'en cas d'entraves par menaces ou voies de fait à la liberté d'embauchage ou à la direction du travail, tous les chantiers seraient immédiatement fermés. Il en serait de même au cas de sabotage ou de mise à l'index d'un chantier. Et que des poursuites seraient exercées contre les auteurs d'actes délictueux. Le décor était posé. Il faudrait qu'on reprenne le collier sous les mises en garde patronales. La grève était un double échec pour nous. On reprenait le travail aux anciennes conditions, sans rien avoir obtenu et les Sociétés en exerçant une surveillance du travail nous tenaient

à leur merci.

Nous reprîmes le travail selon le bon vouloir des patrons. Pour nous autres syndiqués, il fallait faire profil bas car les patrons avaient la ferme intention d'éliminer tout syndiqué de leurs chantiers. Sans compter que leurs exigences allaient s'amplifier.

Pendant ce temps, le juge Vernis, dépourvu de toute impartialité, déclara à la presse qu'il avait la conviction que secrétaire et trésorier étaient responsables du crime de Dongé. Il pensait en outre que les divers témoins entendus donnaient à l'accusation une base des plus solides. L'instruction n'en était qu'à ses débuts et déjà le juge s'était forgé une conviction et portait des accusations contre Durand et les frères Boyer. Avec une telle engeance, la justice allait être expéditive d'autant que loin d'œuvrer à l'apaisement après la reprise du travail des charbonniers, des déclarations patronales se firent provoquantes et le climat social se tendit encore un peu plus.

L'instruction allait se dérouler de la fin septembre au 11 novembre 1910...

(Merci à Chantal et Hélène pour leurs travaux sur Jules Durand)

L'Affaire Quinot/Durand

Le Temps ou L'Humanité, dit Soubrey qui, à la tête des dockers, représentait la tendance la plus anarchiste des organisations du port, c'est du pareil au même. Tu prends Jaurès pour un ouvrier ?

Jeannoutot (Géeroms) ne portait pas lui non plus les parlementaires dans son cœur, quels qu'ils fussent, et il n'attendait pas le salut de la politique ni des politiciens, mais pour le moment la réaction de Jaurès lui paraissait affligeante en ce sens qu'elle révélait à quel point les esprits même les plus ouverts au mouvement ouvrier étaient faussés dans leurs jugements par un fantastique mensonge, une déformation systématique de la vérité.

Personne ne semblait frappé par l'étonnant déroulement du procès. Les journaux signalaient bien en quelques lignes que les jurés avaient signé une supplique au président Fallières pour réclamer la grâce de Quinot (Jules Durand), mais c'était généralement considéré comme de l'apitoiement de leur part, une réaction de charité. La véritable motivation de leur geste semblait, volontairement ou non, ignorée.

Mais Jeannoutot (Cornille Géeroms) se rendait très nettement compte que les camarades qui l'entouraient et qui, il est vrai, avaient l'excuse de n'avoir pas assisté au

procès, croyaient eux aussi à une espèce de malentendu. Pour eux, quelque chose n'avait pas marché aux assises, il y avait eu maldonne. Eh bien ! non, il n'y avait pas eu maldonne pour Jeannoutot, au contraire, on avait joué sur des données soigneusement préparées d'avance par l'ennemi. Ce n'était pas la même chose.

Nous avons commis l'erreur d'accepter un procès truqué et de compter sur les débats pour faire la lumière, expliquait-il. C'était tomber bêtement dans le piège tendu par la compagnie avec la complicité du parquet agissant sur des ordres du gouvernement. Il aurait fallu tout faire pour empêcher le procès de se dérouler dans ces conditions-là.

Au contraire, on n'a rien fait, on est allés là-bas comme des enfants de chœur et on s'est fait avoir. Je m'accuse le premier, remarquez bien. Ne croyez pas que je rejette la faute sur d'autres. Nous avons tous manqué de clairvoyance, moi le premier, tout ça parce qu'on a pris l'habitude de considérer avec fatalisme que d'aller en prison, ça fait partie des inconvénients normaux et inévitables de l'existence de militant syndicaliste.

L'Affaire Quinot = L'Affaire Durand (P. 137 – 138)

L'Affaire Durand – Un forfait judiciaire

En pleine grève des ouvriers charbonniers au Havre, le 9 septembre 1910, en soirée, une bagarre d'ivrognes sur le port se termine par la mort de Louis Dongé, un chef de bordée non-gréviste.

Les journaux réactionnaires comme « Le Temps », « Le Matin », « Les Débats »... sur le plan national, « Le Havre-Eclair » et « Le Petit Havre » sur le plan local font grand bruit autour du décès de Dongé au travers de récits tendancieux basés sur des enquêtes sommaires et partiales.

Les journalistes aux ordres essaient de transformer un incident regrettable survenu au cours d'une rixe entre ivrognes en une exécution concertée en imputant donc la responsabilité de cette mort à des militants ouvriers. On sent s'organiser une campagne anti-ouvrière afin de durcir la législation en vigueur en une législation encore plus oppressive contre ceux qui refusent l'exploitation capitaliste. La chasse aux militants syndicalistes est ouverte en orchestrant une campagne sur le thème d'un assassinat syndical...

La bagarre

Le vendredi 9 septembre, vers neuf heures du soir, Dongé rencontre sur le quai d'Orléans des ouvriers charbonniers en grève : Couillandre, Mathien, Lefrançois, un quatrième individu et leur propose de prendre un verre au bistrot.

Le vendredi 9 septembre, vers neuf heures du soir, Dongé rencontre sur le quai d'Orléans des ouvriers charbonniers en grève : Couillandre, Mathien, Lefrançois, un quatrième individu et leur propose de prendre un verre au bistrot.

Un refus catégorique lui est alors opposé ; Dongé se met en colère et sort un revolver en menaçant ses interlocuteurs. La situation dégénère rapidement entre les protagonistes de cette dispute, toutes ces personnes étant sous l'emprise de l'alcool. Dongé est désarmé, frappé à coups de pieds et ses agresseurs le laissent sur place sans connaissance. Transporté le soir même à l'hôpital, il y succombe le lendemain.

Les participants à cette rixe sont arrêtés peu après mais leur état d'ivresse est tel qu'ils ne peuvent être interrogés par le chef de la sûreté.

Parallèlement le parquet décide d'autres arrestations, celles des responsables du syndicat des charbonniers : Durand et les frères Boyer alors que ceux-ci n'avaient

nullement participé à la rixe.

C'est ainsi que débute le long calvaire de Jules Durand. Son histoire fait encore partie de la mémoire collective havraise aujourd'hui.

L'Affaire Quinot : un forfait judiciaire

Pour écrire ce grand roman populaire qu'est « L'Affaire Quinot », Emile Danoën s'est inspiré de la vie de Jules Durand, anarchiste et secrétaire du syndicat des charbonniers au Havre en juillet 1910. Danoën retrace dans ce roman les principales étapes d'une odieuse machination qui s'inscrit dans le contexte d'une farouche répression du mouvement syndical. Une simple rixe entre ivrognes se soldant par la mort d'un chef de bordée « jaune » se transforme en un « crime syndical » avec préméditation... L'auteur nous délivre le meilleur roman historique jamais écrit sur « L'Affaire Durand ». Mais ce qui fait la grandeur de ce livre, outre la véracité des faits relatés, c'est le style de l'écrivain tout empreint de cette sève ouvrière aux accents des travailleurs portuaires. Il y a dans ce récit émouvant et authentique la faconde des dockers, la pugnacité des militants contre l'injustice mais aussi de la désillusion et de la révolte.

Ce roman bien construit se compose de quatre parties et d'un épilogue.

L'Homme aux biens fonds

Dans cette première partie du roman, Emile Danoën nous initie aux arcanes de la justice et il n'est pas tendre envers les magistrats.

La question qui se pose aux jurés est la suivante : Est-il constant qu'un homicide volontaire a été commis sur la personne de Mélin (Dongé) ? suivie de deux questions subsidiaires comportant des circonstances aggravantes : Le-dit homicide volontaire a-t-il été commis avec préméditation ? Première circonstance aggravante ; et seconde circonstance : Le-dit homicide volontaire a-t-il été commis avec guet-apens ?

Le terme « volontaire » conditionnait bien des choses. Les jurés optant pour le caractère volontaire de l'homicide, les accusés risquaient leur tête !

Danoën nous livre avec humour quelques portraits de jurés dont l'un est « doué de cet esprit gaulois qui rend plaisants tant d'imbéciles ». Sévère aussi avec cette presse servile qui parle de « défense de la civilisation contre la barbarie montante...et que derrière ces pauvres brutes

alcooliques, il y avait l'hydre de l'anarchie peut être actionnée par la main de l'Allemagne... »

Et ces jurés, plus enclins à une réflexion simpliste, qui s'attendrissent sur le sort de « ces chefs d'entreprise qui demeurent désarmés et à la merci des anarchistes comme ce Quinot (Jules Durand).

Ils considèrent les grévistes comme des enfants qui font des bêtises et qui joueraient avec des allumettes au-dessus d'une poudrière...en risquant de « remettre en cause toute la civilisation » alors que les dockers-charbonniers du Havre sont les mieux payés de tous les ports de France...

Et puis il fallait faire payer à ce Quinot (Jules Durand) son entêtement à se dresser en ennemi de la société qui attaque l'ordre et la morale, « toujours rebelle à ses patrons et à ses chefs ».

Quinot qui savait lire et écrire, fréquentait les cours du soir pour parfaire sa formation. N'avait-il pas adhéré à la CGT en 1902 ? N'avait-il pas lu de nombreux ouvrages subversifs ? Ce révolté permanent, ne le trouvait-on pas à la tête de tous les cortèges révolutionnaires ? « N'allait-il pas jusqu'à réclamer l'installation de douches chaudes sur les quais pour que les charbonniers puissent se laver après leur travail et plus fort encore, la création aux frais des employeurs, bien entendu, d'universités de prolétaires pour faire reculer l'ignorance. » !

On connaît la sentence qui frappa ce pauvre Quinot et malgré la défense de Maître Petit (René Coty) pour lequel il sautait aux yeux que « la peine qui frappe ce pauvre diable est sans commune mesure avec ce qui s'est passé », la cour statua : « attendu que le jury a déclaré Quinot coupable d'avoir provoqué Marsouin, Bléau et Viey à donner la mort au sieur Mélin, faisant application des articles 295,296,302,304,59,463,12, et 26 du code pénal, la cour, après en avoir délibéré, condamne Quinot à la peine de mort, dit que l'exécution de Quinot aura lieu sur l'une des places publiques de la ville. »

Le chef du jury eut beau intervenir en disant que les juges leur avaient tendu un piège, un véritable traquenard, rien n'y fit et les juges furent satisfaits de la peine infligée.

La mort du renard

La deuxième partie du roman nous décrit les charbonniers comme de pauvres hères, des loqueteux, des vagabonds inorganisés qui hantent le port.

On sent poindre une admiration de Danoën pour Jean-noutot (Cornille Géeroms), le secrétaire de l'Union des Syndicats du Havre (USH) qui assène quelques vérités : « Un homme qui n'est pas capable de faire le sacrifice d'une

cotisation pour son syndicat, ne fera jamais un bon syndicaliste. »

« Dans un syndicat, toute action devait être discutée par tous les travailleurs et mise aux voix et non procéder de la volonté de quelques meneurs ». Danoën précise ainsi sa pensée sur la pratique syndicale qu'il aimerait voir appliquée.

Chroniqueur de la misère ouvrière des charbonniers, Danoën en tire l'axiome que la démoralisation croît avec la saleté et réciproquement.

Pour Durand, la révolution amènera plus de justice sur la terre...mais en attendant le « fourneau économique devait tripler sa production de soupes chaudes et des dizaines d'hommes qui gardaient encore un domicile fixe furent dans l'obligation d'y renoncer faute d'argent pour payer leur loyer. Ils venaient rejoindre les centaines de camarades qui couchaient déjà à la belle étoile ou élaient domicile dans les wagons vides, certains avec la femme et les enfants. »

L'auteur de ce roman se place résolument du côté des ouvriers pour lesquels il n'est pas sans tendresse. Dans un dialogue entre Louisa (Julia) et Louis (Jules), il affirme sa préférence de classe pour la France qui se lève tôt : « – C'est le matin, déjà ? dit-elle ?

– Dors, murmura-t-il en l'embrassant, dors...

– Oui, qu'elle dorme, la douce merveille, qu'elle ne s'éveille pas avant l'heure des riches. La grasse matinée. Le comble de la félicité pour ceux qui triment toute leur vie dès le petit matin. »

Il connaît bien le vocabulaire des carabots, ces ouvriers du port qui partent « avec la bougette sur le dos », et la vie dans les hangars et les docks...et poète à ses heures en faisant un clin d'oeil à Prévert : « Aller s'enfermer au fond d'une cale à pelleter du charbon par un si beau soleil ? C'est pas de la vacherie ? »

Il aborde sans complaisance l'alcoolisme, les jaunes, la délation même dans le milieu ouvrier et les conditions de travail des charbonniers qui respirent « de la poussière asphyxiante qu'on sentait pénétrer comme sous pression jusqu'au fond de la poitrine. »

Sans concession avec « ces curetons, ces évêques qui essaient de faire venir les mousses dans leurs cabines en leur donnant des sous. »

La différence entre classes sociales se traduit visuellement dans ce roman par une opposition entre le clair et l'obscur, les robes blanches des dames de la « haute » et les costumes beiges des bourgeois contre la noirceur des

charbonniers.

Et quand les riches arrivent de Paris par le train des Transatlantiques, c'est une cohue de panamas, d'ombrelles, de grands chapeaux à plumes et de voiles de dentelle qui débarque en gare du Havre. Les mêmes qui « jetaient un regard de dégoût sur ces hommes sales », ces charbonniers en grève et qui allaient certainement retarder le départ de leur paquebot sans se rendre compte que sans les soutiers et les charbonniers aucun navire ne pourrait quitter le port.

Danoën a puisé ses sources dans les archives mais surtout dans les articles de journaux de l'époque : Vérités (journal de l'USH), Le Progrès (d'Hanriot, socialiste allemand avant 1905) et L'Humanité, le journal de Jean Jaurès.

Dans son récit, il révèle les errements de certains écrits socialistes de l'époque.

Dans le Socialo (Le Progrès), le journal présentait la situation en ces termes :

« Nous allons aider cette malheureuse catégorie d'ouvriers à sortir de leur misère. La tâche sera bien pénible, impossible oserions-nous dire, en raison de la mentalité. Cependant il nous faut tenter de les relever de la situation dans laquelle la société bourgeoise les a précipités avec le concours de l'alcool. Allons, charbonniers ! du cœur et du courage, et surtout de la bonne volonté et de la camaraderie. »

Emile Danoën, né à Moëlan-sur-Mer, est sensible à tout ce qui touche à la Bretagne. Ici, il montre comment le patronat embauche des Bretons qui ne savent ni lire ni écrire ni même parler français pour servir de briseurs de grève sur le port.

Pourtant malgré toutes les injustices, toutes les brimades subies, Durand préconise la non-violence contre les renards (encore appelés jaunes ou renégats) parce que « Le sang des jaunes est aussi rouge que le nôtre ». Et « le pire ennemi des grévistes, c'est pas le jaune, c'est la violence. »

L'alcoolisme n'est pas éludé, l'écrivain nous ramène à l'ère des mominettes (absinthes). Et quand Dongé est quasiment ivre mort, un patron de bar qui veut le faire déguerpir au plus vite lui fait boire de l'ammoniaque pour qu'il reprenne ses esprits. Sa femme ne veut pas le brûler mais le bistrotier réplique : « Le brûler, il a le gosier en brique réfractaire, ça ne risque rien ! »

Effectivement, ce ne fut pas de l'ammoniaque qu'il mourut mais d'une « tosse » qui tourna mal.

Les journaux réactionnaires comme Le Temps ne trouvaient pas monstrueux le verdict prononcé à l'encontre de Durand : « on peut espérer que cette sévère leçon sera comprise des ouvriers. »

Danoën connaît bien l'histoire locale et sait qu'en 1910, l'Union des Syndicats du Havre ne peut s'offrir qu'un seul permanent appointé pour 10 000 syndiqués.

Il a aussi lu L'Humanité et n'est pas tendre avec Jaurès qui n'entrevoit dans cette affaire « qu'un triste mélange de parti pris haineux et de malentendus sinistres » et appelait la classe ouvrière à veiller « à ce que ni les violences sauvages ni les brutalités grossières ne déshonorent son grand et noble combat. »

Par l'intermédiaire du secrétaire du syndicat des dockers, un anarchiste convaincu, il lui fait dire « Tu prends Jaurès pour un ouvrier ? » et Géreroms de répondre que s'il n'attendait pas le salut de la politique ni des politiciens, la réaction de Jaurès lui paraissait cependant affligeante et d'indiquer que les syndicalistes avaient manqué de clairvoyance « tout ça parce qu'on a pris l'habitude de considérer avec fatalisme que d'aller en prison, ça fait partie des inconvénients normaux et inévitables de l'existence de militants syndicalistes. »

Dans cette partie, l'auteur nous décrit la mobilisation des ouvriers pour sauver Quinot/Durand, les affiches tirées et collées, les meetings massifs à la Bourse du Travail, la dénonciation de la parodie du procès et comment le juge d'instruction et le procureur de la République s'étaient mis au service des responsables des grandes compagnies...

Il indique par ailleurs le rôle déterminant joué par Paul Meunier, député radical-socialiste pour dénoncer l'erreur judiciaire, « une erreur judiciaire calculée », et les faux témoins...

Danoën souligne la situation dans laquelle se trouve Cornille Géreroms « En transformant l'échec de la grève en fait divers sanglant, le meurtre de Dongé (Mélin) jetait en pâture à la bêtise publique du feuilleton vécu sur la haine rouge, la sauvagerie anarchiste, le banditisme syndical. »

Petit à petit, nous voyons Durand sombrer dans la folie : « Il s'arme de son escabeau, il commence à tout casser autour de lui, sa table, son lit, les vitres, tout... ». Le pauvre Durand ne s'alimente plus, on lui met la camisole de force... et le gardien-chef dans une tirade de psychologue de comptoir fait la leçon au père de Durand : « Puisque votre fils était pour le communisme, c'était forcément un surexcité permanent comme tous les révoltés. Ces hommes-là, il suffit de trois fois rien pour les rendre furieux, c'est connu. Vous n'avez qu'à ne pas dire comme eux, ils voudraient tout de suite chambarder le monde.

C'est comme ça que les révolutions éclatent. Des demi-fous. Il y aura toujours des grands et des petits, des riches et des pauvres, rien que de croire le contraire ça montre qu'on n'a pas toute sa tête. »

Durand en si bonne compagnie devient méconnaissable, ce n'est plus un homme, « c'est un grand sac de forte toile attaché par des sangles sur un lit scellé au mur. »

Pour obtenir la grâce de Durand, Paul Meunier a ses arguments devant le Président Fallières : « Si cet homme devient fou, l'opprobre en retombera non seulement sur le cabinet, non seulement sur le gouvernement, mais sur les institutions tout entières, sur la justice principalement. »

Danoën, poète, nous cite un poème de Maurice Bouchor paru dans le quotidien « L'Humanité » et demandant la libération de Durand.

Il dénonce la machine judiciaire qui favorise ceux qui peuvent payer et faire assigner tous les témoins qu'ils veulent a contrario de ceux qui sont sans ressources : c'est l'iniquité de la justice de classes dans toute sa splendeur. Et la question que tous les gens sensés se posaient était la suivante : « Ce n'est pas Quinot qui a tué Mélin (Dongé). Nous déplorons tous profondément la mort de ce malheureux, mais est-ce parce que Mélin est mort qu'il faut garder en prison l'homme qui ne l'a pas tué ? »

Un morceau d'anthologie antiparlementaire nous est aussi donné par un individu peu recommandable mais qui analyse crûment la chambre des députés : « C'est le cirque, ici, jeune homme ? Avec des bêtes fauves, des renards savants, des acrobates, et des clowns, ah ! ah ! Evidemment, les numéros sont truqués, mais les clowns sont bons. »

Une fine analyse nous montre que les responsables syndicaux sont plus enclins à la défense des travailleurs qu'à la protection des militants et que « ce sont les bourgeois qui se représentent le monde ouvrier uni et marchant comme un seul homme derrière les révolutionnaires... » alors que ceci n'est pas tout à fait exact.

Durand sorti de prison était comme les convalescents « revenus des bornes de la mort ».

Emile Danoën nous replonge dans les combats ouvriers contre la vie chère et les campagnes syndicales contre les projets gouvernementaux de retraites ouvrières (déjà) qui prétendaient imposer aux ouvriers un prélèvement sur les salaires afin de financer les entreprises...

Il nous apprend que Durand avait été réformé pour le cœur au service militaire puis nous associe au dilemme des parents de Jules Durand contraints de faire enfermer leur fils unique à l'asile départementale des Quatre mares

(Rougemare) : « Enfermer Louis (Jules), c'est se trancher un morceau dans la chair ».

Il nous fait partager son émotion et sa révolte devant le calvaire des parents et amis de Jules Durand. « Du propre, leur justice ! » commente le père de Durand.

Qui simule quoi ?

« Ce n'est pas défendre l'ordre que de retenir certains faits de préférence à d'autres parce que ceux-ci risquent de compromettre des notables. »

Ces notables qui ne veulent pas côtoyer cette populace ouvrière, ces militants syndicalistes comparés à un ramassis de brutes avinées...et pourtant le seul tort de Durand n'a-t-il pas été d'attendre trop de la nature humaine ? « Son syndicalisme se préoccupait romantiquement de campagnes d'éducation ouvrière basée sur des universités populaires, des bourses du travail, et bien sûr tout le fatras de la propagande anticléricale, antimilitariste et antiparlementaire, mais aussi la lutte contre l'avarie et l'alcoolisme, l'action pour une procréation consciente et limitée, bref une philosophie à peu près complète de l'existence. » Voilà en réalité ce qui lui était reproché : sa propension à rechercher l'égalité économique et sociale pour tous et le bien-être et la liberté pour chacun.

Et pour semer le trouble dans l'opinion, une enquête complémentaire fut ordonnée pour étudier « la possibilité que ce Quinot ait donné des signes de dérangement cérébral dès avant la grève... ». Une certaine simulation, une hystérie...Mais la médecine ne veut pas se faire complice d'un tel diagnostic : « Le choc suffit...Imaginez ce que peut représenter une condamnation à mort pour un innocent aussi épris de justice que l'était Quinot. »

Aucune simulation donc. « Quinot était atteint de confusion mentale avec idées mystiques et alternatives d'agitation et de calme. » Sa santé mentale décline peu à peu et ce de manière irréversible.

A Sainte Anne où il fut observé aussi, Quinot avait des signes « d'obnubilation, d'hébétéude, de désorientation... » Il avait été admis en état d'apathie intellectuelle grave compliquée d'une conjonctivite liée à des troubles visuels d'origine nerveuse...

Comment aurait-il pu simuler la folie ? Pour continuer ce calvaire ?

Une sourde révolte grondait dans le milieu ouvrier ha-vrais.

Epilogue

Pour garder une certaine cohérence narrative Emile Danoën permet à Jeannoutot (Géeroms) d'assurer la continuité syndicale après la grande boucherie de 1914-1918, « cette guerre qui accumula les pires crimes contre l'humanité ».

Le pacifisme et l'antimilitarisme de l'auteur rejaillissent ici.

En réalité Géeroms cessera de militer en 1913, écoeuré par de détestables calomnies à son encontre.

C'est donc Jean Le Gall au titre de la CGTU havraise qui assure en réalité l'organisation des obsèques de Durand, quelques mois avant de devenir secrétaire des syndicats autonomes au Havre, l'organisation syndicale la plus puissante dans l'entre-deux guerres, Le Havre devenant le centre de l'autonomie en France.

Danoën prend aussi quelques libertés quand il parle de l'inauguration d'un petit mausolée. Celui-ci fut inauguré plus tard en 1931 et non en février 1926 lors de la mort de Durand.

Par contre, s'appuyant sur un numéro de « L'Humanité » de 1926, devenu entre-temps le quotidien du Parti Communiste, le romancier nous décrit les funérailles de Durand : « Plus de cinq mille personnes accompagnaient ou saluaient le cercueil quand il commença à gravir les rues abruptes du cimetière. »

Il fallait donc que l'émotion soulevée au début de l'hiver 1910 par l'inconcevable verdict fût restée vivace au sein de la population havraise malgré les millions de deuils d'une guerre bien faite pour reléguer dans l'oubli le cas d'un seul martyr syndicaliste.

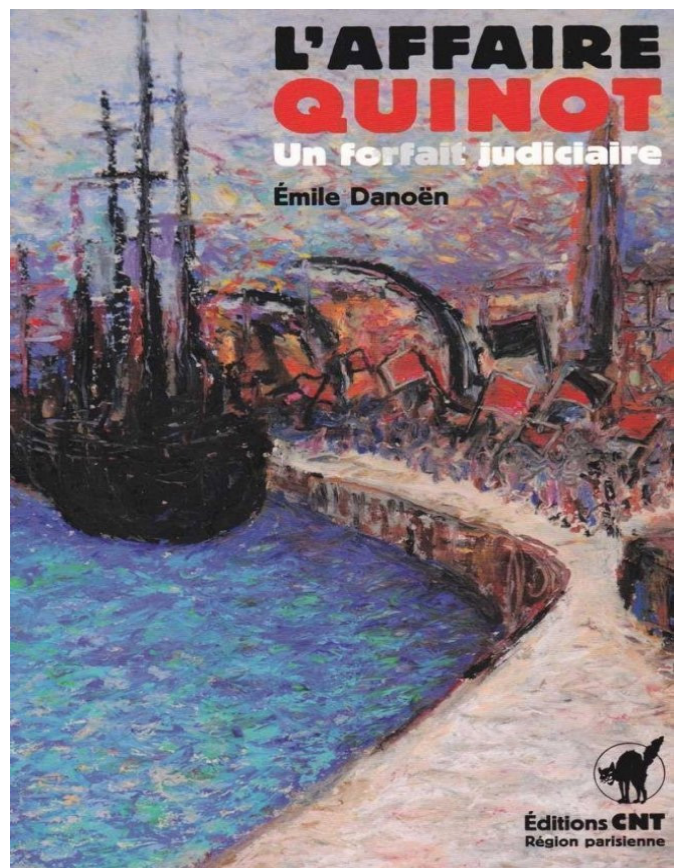
La seule réhabilitation réelle de Durand fut celle d'avoir donné son nom à un boulevard du Havre.

Tant que nous prononcerons son nom et raconterons cette odieuse machination, nos martyrs syndicalistes ne mourront jamais.

L'Affaire Quinot est un roman accessible à tous, original, il dépeint brillamment un forfait judiciaire orchestré par les puissants de l'époque. Cette histoire restera ancrée dans la mémoire ouvrière.

A lire absolument. Merci à Jean-Louis Phan Van pour sa magnifique couverture.

Patrice Rannou



Le Libertaire

Internet : <http://le-libertaire.net/>

E-Mail : julesdurand.lehavre@gmail.com

Directeur de la Publication : Olivier Lenourry

Numéro de commission paritaire en cours

A vos plumes

Le libertaire accueille amicalement l'apport artistique, les études sociales, culturelles et économiques des lecteurs et lectrices

Envoyez vos articles au Libertaire, par Mail julesdurand.lehavre@gmail.com